

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 5 JUILLET 2024 À 09 H 30

(Convocation du 28 juin 2024)

Aujourd'hui vendredi cinq juillet deux mil vingt-quatre à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSES AYANT DONNE

PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h35
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Myriam BRET jusqu'à 9h54
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE jusqu'à 11h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN à partir de 11h53
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 13h06
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h53
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 12h02
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN jusqu'à 9h56
M. Baptiste MAURIN à Mme Christine BOUSQUET-PITT à partir de 12h10
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULION à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h20
M. Michel POIGNONEC à M. Franck RAYNAL à partir de 12h57
M. Patrick PUJOL à Mme Pascale PAVONE à partir de 12h57
Mme Nadia SAADI à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h42
M. Thierry TRIJOLET à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h20

EXCUSES :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG,
Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d’affichage correspondantes.

*La séance est ouverte à 09 heures 36 sous la présidence de **Madame Christine BOST***

Mme la Présidente Christine BOST : Bonjour, mes chers collègues, avant de débiter l’ordre du jour de ce Conseil de Métropole. Je voulais bien sûr vous dire ma pleine et notre entière satisfaction de nous retrouver demain pour l’inauguration de notre nouveau Pont Simone-Veil dont les travaux sont effectivement achevés. Les quelques dernières retouches sont en train d’être faites par les services et les entreprises. Comme vous le savez, le Pont a été officiellement ouvert mercredi aux piétons et aux cyclistes parce qu’il y avait déjà quelques cyclistes et piétons qui l’empruntaient naturellement. Donc, nous avons préféré l’ouvrir officiellement aux circulations douces.

Samedi, nous aurons le temps inaugural qui démarre à 11 heures avec notamment la conférence donnée par Monsieur Rem KOOLHAAS.

Nous aurons ensuite le temps officiel à partir de 16 heures. Donc, nous avons tous ce rendez-vous à partir de 15 heures 30 rive gauche et nous allons cheminer jusqu’à la rive droite avec un temps de déploiement de la bâche à l’effigie de Madame Simone VEIL en la présence de son petit-fils Aurélien. Il nous fera le plaisir d’intervenir et de lire un des textes publiés dans le livre qui vous est remis sur table, ce livre *Mes combats* de Simone VEIL. Monsieur Aurélien VEIL lira ensuite un texte sur la mémoire, en particulier sur la mémoire de la Shoah.

Après ce temps officiel de prise de parole, ce sera le début des festivités et le Pont sera ouvert à la circulation dès lundi matin à partir de 5 heures du matin.

J’espère que nous nous retrouverons nombreux pour ce moment important de notre territoire métropolitain.

Vous avez également sur table un livre sur le Pont Simone-Veil, un livre publié par le cabinet d’architectes OMA, de Monsieur Rem KOOLHAAS.

Vous avez également sur table le programme de l’Été métropolitain qui sillonnera l’ensemble de nos communes durant l’été avec de très nombreuses propositions artistiques et culturelles et permettront à la fois aux habitants de nos communes, mais également aux touristes de passer de bons moments, nous l’espérons, sur notre territoire.

Au programme des festivités de l’été, évidemment les Jeux olympiques avec sept matchs, à partir du 24 juillet jusqu’au 2 août, mais également un certain nombre de propositions culturelles et artistiques qui se déploieront sur nos communes et en particulier sur la commune de Bordeaux.

Voilà pour les quelques informations que je voulais vous communiquer. Je vous propose que nous ouvrons officiellement la séance.

Procès-verbal de la séance du 7 juin 2024 – Adoption

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous propose que nous adoptions le procès-verbal de notre dernière séance du 7 juin dernier. Y a-t-il des remarques ?

Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Bonjour à tous. Merci de me donner la parole. Page 32, j’avais mal prononcé OF. En fait, c’était WEF ce que je voulais dire, c’est-à-dire le World Economic Forum.

Page 72, une précision sur le texte qui a été bien retranscrit, selon mes paroles, dites un peu dans la précipitation, peut-être en fonction du chrono. En tout cas, je tiens à rectifier juste une pensée. C’est : on ne va pas réellement l’aider à lutter contre certains nodules. C’était ma pensée, et non pas l’inverse : on va réellement l’aider à mieux lutter contre certains nodules. C’est au sujet évidemment de la chimio.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Page 98, j'ai mal prononcé encore une fois sans doute. On peut comprendre la « préférence publique », mais c'est bien la « dépense publique » que je voulais dire puisque c'est ce que je citais pratiquement dans tous mes propos.

Page 99, il y a eu un petit loupé, ce n'est pas « micro-nazis » mais bien « Ukronazis » qui est la concaténation d'ukrainien et de nazi. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Ces modifications intégrées, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Ce procès-verbal est donc adopté.

Le conseil comporte 77 affaires : 63 sont regroupées et 14 sont dégroupées par l'ensemble des groupes.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Alain GARNIER qui est ravi de cette mission. Il sera, pour l'occasion, assisté de Monsieur Jean TOUZEAU qui ne cache pas non plus son enthousiasme.

Je donne donc la parole au secrétaire de séance, Monsieur GARNIER.

M. GARNIER : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Bonjour à toutes et à tous. Vous avez un document sur table dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, l'affaire n° 16 : Création de l'association « Le Pavillon Bordeaux Port Center ». Les deux membres de Bordeaux Métropole désignés sont Messieurs Alexandre RUBIO et Olivier ESCOTS.

Avant d'énumérer les affaires, je vous rappelle qu'une préconisation « Sous réserve de leur accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat, ni au vote de la délibération concernant un organisme, dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles. Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque de conflit d'intérêts tel que défini par l'article 432-12 du Code pénal, mais elles ont également pour objet de garantir la légalité des délibérations au regard des articles L.2131-11 et L.1111-6 des dispositions du CGCT (Code général des collectivités territoriales). »

Dans les affaires regroupées

- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires 1 à 4
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires 5 à 9
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaire 10
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT : affaires 11 à 15
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick LABESSE : affaires 18 et 19
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : affaires 20 à 23
- ✓ Délégation de Madame Marie-Claude NOËL : affaires 24 et 25
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires 26 et 28
- ✓ Délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : affaire 29
- ✓ Délégation de Madame Claudine BICHET : affaires 31 et 33
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaire 3.4
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : affaires 37 et 38
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : affaires 40, 41, 43, 45 à 49
- ✓ Délégation de Madame Céline PAPIN : affaire 50
- ✓ Délégation de Madame Marie RÉCALDE : affaires 53 à 61
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : affaires 62 à 65, et 67
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane PFEIFFER : affaires 68 à 70

- ✓ Délégation de Monsieur Alexandre RUBIO : affaires 71 et 72
- ✓ Délégation de Madame Isabelle RAMI : affaire 73
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaire 74
- ✓ Délégation de Monsieur Jérôme PEScina : affaire 76
- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL : affaire 77

Madame la Présidente Christine BOST pour la mise au vote.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il donc des demandes d'intervention, explication de vote ? Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Deux explications de votes. La délibération n° 5 sur le budget supplémentaire, nous votons contre en cohérence avec notre vote contre sur le budget principal. Sur la délibération n° 18, amélioration du tri en habitat collectif, l'appel à projets métropolitain, nous nous abstenons. Donc, nous votons contre la 5 et nous abstenons sur la 18.

Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MARI.

M. MARI : Concernant les mêmes affaires, la 5 et la 18, nous nous abstenons sur les deux.

Mme la Présidente Christine BOST : Voilà. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Bonjour Madame la Présidente Christine BOST. Bonjour à toutes et à tous. Il y aura un vote contre du groupe communiste sur le dossier n°9. C'est un dossier de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement).

Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ?

Je mets donc aux voix l'ensemble des délibérations à l'exception de la délibération sur le budget. Nous prenons en considération les déclarations qui ont été faites. Pas d'autres abstentions ? Pas d'autres votes contre ?

Sur le budget, donc un vote contre du groupe Métropole communes et une abstention du groupe Renouveau Bordeaux. Merci.

Je mets au vote pour les autres délibérations. Des oppositions, celles que l'on a annotées qui seront intégrées. Des abstentions. Et pour les autres délibérations ? Vote favorable.

Mme BOST

(n°1) Désignation du référent déontologue des élus - Renouveau - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignation effectuée
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme BOST

(n°2) Evolution du Code de déontologie de l'élue métropolitaine - Modification - Décision -

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°3) Liste des arrêtés pris par le Président - Information au Conseil

Communication effectuée

Mme BOST

(n°4) Désignations dans les organismes - Désignations - Représentations

Unanimité des suffrages exprimés –

Désignations effectuées

Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Madame BICHET,
Monsieur BOBET, Madame CURVALE,
Monsieur DUPRAT, Monsieur GHESQUIERE,
Madame KISS, Monsieur LABARDIN, Madame
MELLIER, Madame PAPIN, Madame RAMI,
Monsieur RIVIERES, Monsieur RUBIO,
Monsieur SALLABERRY, Madame TERRAZA,
Monsieur TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°5) Budget supplémentaire exercice 2024 - Examen - Décision - Adoption

Majorité

**Abstention : Monsieur CAZENAVE, Monsieur
MARI, Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur ALCALA, Madame
AMOUREUX, Monsieur BAGATE, Monsieur
BOBET, Madame BONNEFOY, Madame
BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur
CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur COLES, Madame DELATTRE,
Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN,
Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS,
Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE,
Madame LOUNICI, Monsieur MANGON,
Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame
PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur
POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame
ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur TROUCHE**

Mme FERREIRA

(n°6) Convention de service comptable et financier entre la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et Bordeaux Métropole - Avenant N° 2 - Décision - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme FERREIRA

(n°7) Protocole transactionnel Autorité organisatrice - Proposition - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°8) SAINT-VINCENT-DE-PAUL - SA d'HLM FMS ENEAL - Charge foncière et construction de 35 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence intergénérationnelle Teema, av. Gustave Eiffel/rue Mozart - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 3 865 993 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°9) TALENCE - OFFICE FONCIER SOLIDAIRE PROCIVIS EN NOUVELLE AQUITAINE - Acquisition foncière en VEFA de 2 logements dans le cadre d'un bail réel solidaire (BRS) sis 558 cours de la Libération à Talence - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 85 466 euros souscrit auprès de la CDC - Annule et remplace la délibération n° 2023-572 du 01/12/2023 - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS, Madame MELLIER
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°10) Convention de financement Car Express Bordeaux-Créon 2020-2027 - Avenant 1 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°11) Cap Sciences - Convention triennale - Subventions de fonctionnement et d'investissement 2024 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
FARENIAUX, Monsieur MAURIN**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°12) Contrat de plan Etat Région 2021-2027 - CROUS de Bordeaux Aquitaine - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet immobilier du restaurant Le Forum - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY,
Madame BETES**

M. DELPEYRAT-VINCENT

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

(n°13) MERIGNAC- LE HAILLAN - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport - Aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Approbation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°14) Marché d'intérêt national Bordeaux-Brienne - Convention pour la concession d'un emplacement entre la société Genedis, la Régie du MIN et Bordeaux Métropole - Adoption d'un avenant n°2 à la convention - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°15) Groupement d'intérêt public (GIP) - Grand projet des villes rive droite (GPV) - Subvention de fonctionnement 2024 - Subvention d'investissement 2024 / 2025 - Programme d'actions spécifique "Territoire entrepreneur Rive droite" - Conventions - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON,
Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur
TOUZEAU**

M. LABESSE

(n°18) Appel à projet métropolitain auprès des bailleurs et syndicats de copropriété pour améliorer le tri en habitat collectif - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame
AMOUREUX, Monsieur BAGATE, Monsieur
BOBET, Madame BONNEFOY, Madame
BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur
CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES,
Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT,
Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES,
Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI,
Monsieur MANGON, Monsieur MARI,
Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame
PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur
POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame
ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur TROUCHE**

M. LABESSE

(n°19) Collecte et traitement des Ordures ménagères (OM) - Rapport sur le prix et la qualité du service public 2023 et rapports des concessionnaires - Avis et information

Communication effectuée

M. GARNIER

(n°20) Soutien à l'économie de proximité - Partenariat entre Bordeaux Métropole et la

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

**Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Programme d'actions -
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. GARNIER

**(n°21) Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2024 entre Bordeaux Métropole et la
Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde - Programme d'actions -
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. GARNIER

**(n°22) Economie de proximité - Soutien à l'association Bordeaux mon commerce pour la
mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce et de l'artisanat de
proximité - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. GARNIER

**(n°23) Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain 2024 en investissement
immobilier en faveur de Utopia Cenon Palmer - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme NOEL

**(n°24) Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) - Convention
opérationnelle N° 33- 20-007 d'action foncière pour le développement de l'activité
économique sur le secteur du parc d'activités de l'Hippodrome/ Château Rouquey à
Mérignac - Rachat de foncier par Bordeaux Métropole dans le secteur Château Rouquey -
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme NOEL

**(n°25) Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) - Convention
opérationnelle N° 33-20-006 d'intervention foncière sur les espaces en tension - Rachat de
foncier par Bordeaux Métropole 25 rue de Beaudésert - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. EGRON

**(n°26) Accueil dans les services de Bordeaux Métropole de chiens guides en formation
auprès des agents Décision - Autorisation**

Unanimité

M. EGRON

**(n°28) Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Plans d'exhumation
des communes - Actions spécifiques - Convention pluriannuelle - Décision - Autorisation**

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°29) Avenant 4 au contrat de DSP avec la SABOM - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme BICHET

(n°31) RCU Méria - Protocole d'accord transactionnel avec la Région Nouvelle Aquitaine en vue de la facturation pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2023 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme BICHET

(n°33) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Chaufferie d'Hastignan - Régularisation foncière suite à transfert de compétence loi MAPTAM - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°34) Programmation 2024 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Appel à projets du contrat de ville et médiation sociale - Subventions - Décision - Adoption

Unanimité

Mme BLOCH

(n°37) Commune d'Eysines - Règlement d'intervention "plan piscines" - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°38) Commune de Floirac - Règlement d'intervention "Plan piscines" - Modernisation de la piscine municipale - Subvention d'investissement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°40) Bordeaux - PAE des Bassins à Flots - Place Alice Girou - Avenant au bail emphytéotique au profit de la SARL Jardins de Garonne - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme KISS

(n°41) Le Haillan - Zone d'Aménagement Economique ' Cinq Chemins ' - Cession du lot G à la société ESSOR LE HAILLAN - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme KISS

(n°43) Marché n°M150875 relatif à la réalisation de l'étude d'impact, du dossier au titre de Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

la loi sur l'eau, de l'étude d'incidence Natura 2000 et du dossier de saisine du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), du dossier urbain ' La Jallère '. Protocole transactionnel entre la société Edeis Ingénierie, la société BRL Ingénierie et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme KISS

(n°45) Accompagnement du redressement financier de l'association arc en rève - Suppression de la clause de proratisation de la subvention 2023 et 2024 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame NOEL

Mme KISS

(n°46) LE HAILLAN - Projet du Boulevard Technologique - Parcelles AZ49 et AZ27 Propriété ARIANE GROUPE - Acquisition - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°47) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Mise en demeure d'acquérir (MEDA) - Emplacement réservé (ER) T1916 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°48) TAILLAN MEDOC - Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du Chai - Cession de fonciers métropolitains à l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

Mme KISS

(n°49) CENON - Etude pré-opérationnelle de programmation urbaine et économique - Secteur Pelletan/Palmer - Mise en œuvre d'un périmètre de prise en considération - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme PAPIN

(n°50) Rapport d'activité 2023 de la Commission consultative des services publics locaux - Information au Conseil

Communication effectuée

Mme RECALDE

(n°53) Avenants n°2 aux conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propriété, plantations et mobiliers urbains - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme RECALDE

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

(n°54) BASSENS - Requalification des avenues de la République et Félix Cailleau - Giratoire Manon Cormier - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RECALDE

(n°55) FLOIRAC - Travaux place Dulong - Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RECALDE

(n°56) LE HAILLAN - Acquisition de la rue Caroline Aigle - Abrogation de la délibération n°2023-34 du 27/01/2023 relative au lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique - Lancement de la procédure de transfert d'office - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RECALDE

(n°57) SAINT-MEDARD EN JALLES - Réaménagement du parking du Bourdieu - Protocole transactionnel - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RECALDE

(n°58) SAINT-MEDARD EN JALLES - Quartier des Sablons - Modalités techniques et financières de réalisation des ouvrages - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Saint-Médard-en-Jalles - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RECALDE

(n°59) Eysines- Requalification de l'avenue du Médoc - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RECALDE

(n°60) VILLENAVE D'ORNON - Requalification du Chemin des Orphelins entre la route de Toulouse et le Chemin de Leysotte - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RECALDE

(n°61) VILLENAVE D'ORNON - Convention de participation financière aux équipements publics exceptionnels - Création d'un carrefour giratoire, avenue Mirieu de Labarre au droit de l'entrée principale de l'opération Domaine de Geneste - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°62) Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural "Produire, Partager, Manger Local" - Convention 2024 subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°63) CCAS de Saint-Médard-en-Jalles- Année 2024 - Projet Alimentaire de Territoire -

Subvention d'investissement - Convention - Décision -Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°64) VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche (année 2024) - Contrat de co-développement 2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°65) CENON - Aménagement du Parc de la mairie - Contrat de co-développement 2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°67) Commune du BOUSCAT- Maraichage urbain et jardins partagés de Godard - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PFEIFFER

(n°68) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) - Subvention de fonctionnement 2024 -Décision - Autorisation

Unanimité

M. PFEIFFER

(n°69) Aires de grands passages - Année 2024 - Participation financière de Bordeaux Métropole à la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage dans le cadre d'une convention de groupement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PFEIFFER

(n°70) Bordeaux Métropole : Aires de Grand Passage estival : Bordeaux Tourville/ Artigues/Mérignac - Adoption du règlement intérieur et actes connexes (convention d'occupation temporaire, état des lieux) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RUBIO

(n°71) Protocole de gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques de la Jalle de Blanquefort et ses affluents - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RUBIO

(n°72) Projet de réhabilitation des digues de la Presqu'île d'Ambès - Servitude d'Utilité Publique et Demande d'ouverture de l'enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale unique et à la déclaration d'utilité publique - Demande d'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains à acquérir - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RAMI

(n°73) Subvention des 5 Maisons de mobilité (Cycles et Manivelles, Léon à Vélo, EtuRécup, Vélo-Cité et Garage Moderne) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°74) Zone industrielle de Blanquefort - Terrain de l'ancienne usine Ford - Bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PESCHINA

(n°76) EYSINES - Parc des Jalles - Acquisition foncière des terrains des jardins familiaux - Contrat de co-développement 2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°77) PESSAC, GRADIGNAN- OIM Bordeaux Inno Campus - Opération d'aménagement BIC Extra-rocade - Ouverture de l'enquête parcellaire - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Monsieur le secrétaire de séance.

M. GARNIER : Merci Madame la Présidente Christine BOST.

Pour les affaires dégroupées, la première affaire, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT : Création de l'association Le Pavillon Bordeaux Port Center.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°16) Création de l'association Le Pavillon - Bordeaux Port center - Décision - Autorisation

M. DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DELPEYRAT-VINCENT. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Justement, nous parlons de valorisation, j'entends le terme. Je trouve que c'est intéressant de savoir ce que nous souhaitons vraiment valoriser. À mon sens, le lien entre les habitants et cette structure, c'est surtout le fait que nous devrions avoir une participation citoyenne ouverte avec beaucoup plus de possibilités d'intervenir à différents niveaux.

À mon sens, nous devrions aussi avoir un principe d'association collégiale et non pas un principe vertical avec cette logique toujours verticale du Président/ trésorier/secrétaire, et éventuellement des suppléants. À mon sens, nous ne sommes pas vraiment dans le

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

changement de paradigme du côté démocratique. Nous devrions être un peu plus volontaires vis-à-vis de ce que l'on veut vraiment faire sur cette nouvelle création. Encore une fois, c'est une marche manquée pour essayer de faire évoluer le fait que les gens s'accaparent ce lieu et essayent de le rendre peut-être plus vivant, plus partagé.

En plus de cela, il y a une forme de recherche de rupture puisque l'on est aussi avec le terme angliciste Bordeaux Port Center. À mon sens, on devrait essayer de trouver quelque chose de beaucoup plus français sur lequel les habitants auraient pu voter et s'approprier cette logique d'une nouvelle association avec un joli nom propre.

Bien sûr Le Pavillon, c'est intéressant, mais il n'empêche que l'on reste attaché entre Le Pavillon et le Bordeaux Port Center, à une forme d'anglicisme qui me semble un peu regrettable.

En tout cas, j'insiste sur le fait que l'ouverture n'y est pas. Encore une fois, les paroles sont belles, mais les faits ne sont pas là. Donc, c'est avec regret que je vote contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je lance les opérations de vote.

Majorité – Désignations effectuées

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur DODOGARAY, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Monsieur LAMARQUE, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO

Monsieur le secrétaire.

M. GARNIER : Dans la délégation de Monsieur Patrick LABESSE, affaire n° 17 : Plan stratégique Déchets 2026 – Règlement d'intervention.

M. LABESSE

(n°17) Plan Stratégique Déchets 2026 - Règlement d'Intervention-Décision - Autorisation

M. Patrick LABESSE présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur LABESSE.

J'ai plusieurs demandes d'intervention. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente Christine BOST, Monsieur le Vice-président. En préambule, je veux dire notre attachement à ce Plan Déchets qui doit faire la part belle à la réduction des déchets qui est sans doute l'élément le plus important.

Bien évidemment, nous notons l'initiative d'accompagner les communes dans la réduction des déchets, mais mon propos est différent. Nous assistons à une multiplication des incivilités aux abords des bornes de déchets qu'elles soient à verre, enterrées, semi-enterrées. Dans quelque temps, nous aurons certainement les mêmes conditions avec les bornes pour les biodéchets.

La loi de 1966 créant les communautés urbaines donnait comme compétences obligatoires à
Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

notre établissement la collecte et le traitement des déchets. Lorsque ceux-ci sont faits au travers de bacs, la Métropole assure seule cette collecte et l'entretien de ces bacs. Lorsque l'on est sur des conteneurs enterrés, si la commune a mutualisé, la propreté est assurée par les services de Bordeaux Métropole. Si elle n'a pas à assurer la propreté, cela doit être assuré par la commune.

Quand nous avons signé les contrats qui allaient dans ce sens, les incivilités étaient beaucoup moins importantes qu'elles sont aujourd'hui. Quelque part, ces déchets qui sont à côté sont à mi-chemin de la propreté et des déchets qui devaient se trouver dans des bacs s'il n'y avait pas ces conteneurs enterrés.

Un certain nombre de collègues, pour en avoir parlé, sont aujourd'hui plutôt enclins à diminuer les bacs enterrés alors que c'est une bonne solution. Ils préfèrent remettre des bacs sur roue pour l'habitat individuel à des bacs enterrés. Si c'était à refaire, je ne le referais pas. Tellement le taux d'incivilité est important.

Nous avons évoqué en Bureau ce sujet, et je crois même que vous aviez dit, Madame la Présidente Christine BOST, que c'était un sujet auquel il fallait s'attacher. Donc, je profite de cette délibération, Monsieur le Vice-président, pour vous dire qu'il faut absolument que l'on trouve une solution pour ce qui est, je pense, une brigade métropolitaine qui puisse assurer l'entretien parce que plus on va nettoyer souvent, moins il y aura de l'incivilité autour.

Deuxième élément, c'est l'hygiène de ces bacs. Lorsque l'on arrive à des périodes qui sont plus estivales et censées être chaudes, même si cette année c'est un peu différent, le nombre de passages d'hygiène n'est pas suffisant en période chaude par rapport à l'hiver. Il peut y avoir des odeurs nauséabondes et un entretien qui n'est pas effectué assez souvent.

Donc, je pense qu'il faut que l'on mette sur la table cette vraie problématique ce qui permettra de faire moins de kilomètres à nos véhicules pour aller collecter. Je pense que quand on se rend à un conteneur enterré ou quand on a son propre box chez soi, on limite le nombre de déchets. C'est comme les collectes 1+1 et 2+1. La collecte 1+1 génère moins de déchets qu'en 2+1. Cela fait aussi partie de la revalorisation. Mais j'appelle mes collègues du groupe Métropole communes et je suis sûr que même d'autres maires seraient favorables à ce que Bordeaux Métropole ait un service de nettoyage autour de ces bacs qui sont après tout de la compétence de Bordeaux Métropole.

Je ne dis pas que j'ai la solution miracle, mais je pense que cela mérite que l'on se mette autour d'une table, que l'on discute et que l'on trouve un certain nombre de solutions.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur DUPRAT. Juste pour répondre à cette question, je partage assez les éléments de diagnostic et une partie des éléments de conclusion.

S'agissant des éléments de conclusion, je suis très favorable à ce que l'on organise un groupe de travail avec les communes, mais aussi avec les bailleurs et les promoteurs. Souvent, ce sont les bailleurs qui sont responsables et compétents de l'entretien autour de leur bac enterré. Parfois, la réactivité n'est pas toujours de mise.

Je partage complètement l'analyse sur le fait que plus on va limiter la vision de ces dépôts sauvages, plus ce sera favorable et plus l'acculturation se fera également. Donc tout à fait favorable à ce que l'on mette rapidement en place, sous la responsabilité de Monsieur le Vice-président, un groupe de travail pour déterminer dans quelles conditions on peut imaginer une opération coup de poing sur ces questions.

Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Merci, Madame la Présidente Christine BOST, mes chers collègues. Ce plan stratégique déchets vise enfin à vous mettre en conformité avec la loi, en proposant notamment, et j'ai envie de dire enfin, des solutions pour collecter les biodéchets de nos habitants alors que la loi, rappelons-le, disposait que cela devait être fait avant le 31 décembre 2023.

Notre stratégie est aujourd'hui d'un autre âge puisque nous détruisons par incinération les biodéchets alors même qu'ils contiennent de précieuses ressources dont notre planète va manquer dans les prochaines décennies. Je pense au phosphate qui est une ressource qui se raréfie, mais essentielle pour l'agriculture.

La solution que vous proposez, le déploiement de bornes de collecte en apport volontaire, est une réponse qui permettra aux habitants de composter, mais qui présente des angles morts. Elle est en adéquation avec les réalités de certains territoires de notre Métropole puisque l'on constate que les bornes à verre déjà déployées sur tout notre territoire font l'objet de dépôts sauvages très récurrents du fait de l'incivisme. Mais aussi et surtout en raison de l'absence de solutions pour nombre de nos habitants qui ne disposent pas de voitures et qui ne peuvent donc pas apporter leurs encombrants en déchetterie. C'est le cas, par exemple, de nombreux étudiants de ma commune.

Chaque borne de biodéchets ajoutée sera donc potentiellement un point de dépôt d'encombrants supplémentaires qui risque de complexifier l'acceptabilité de cette politique essentielle par les riverains qui peuvent s'opposer à ces implantations dans leur quartier malheureusement.

Il faut faire dans la dentelle dans les quartiers pavillonnaires où l'on dispose de jardins, les composteurs sont adaptés, et il n'est pas utile d'aller collecter des biodéchets quand le compostage est possible. Mais dans les quartiers très denses, ces bornes de biodéchets ne sont pas forcément adaptées. Plusieurs agglomérations ont choisi de faire dans la dentelle. Je pense, par exemple, à Agen qui a proposé des bornes de collecte de biodéchets par endroit, des abri-bacs. Puis, à d'autres endroits de la collecte en porte-à-porte dans certains secteurs. Je crois que cela aurait été pertinent dans l'habitat collectif. Nous aurions pu remplacer quelques bacs noirs dans les locaux poubelles par des bacs de biodéchets et les collecter régulièrement et les nettoyer. C'est un enjeu et a été fait par le passé lorsqu'on nettoyait de manière beaucoup plus régulière les bacs.

Donc, il faut faire dans la dentelle. Il faut mener une stratégie secteur par secteur et ne pas avoir la même stratégie sur l'ensemble du territoire pour s'éviter un manque de soutenabilité et d'acceptabilité de cette politique.

Vous vous obstinez, contrairement à d'autres Métropoles, je pense à Toulouse ou Nantes qui ont fait d'autre choix, à refuser de collecter les encombrants laissant cette tâche aux communes qui doivent payer sur leurs budgets municipaux ou aux bailleurs sociaux qui sont contraints de nettoyer et de vider les locaux poubelles de manière régulière.

D'autres Métropoles, je citais Nantes et Toulouse, ont choisi un système de prise de rendez-vous et une ou deux semaines après, des collectes sont organisées de manière à pouvoir récupérer ces encombrants. C'est en véritable adéquation avec notre politique de démotorisation ou d'accompagnement des habitants à se déplacer à vélo ou en transport en commun. On ne peut pas mener cette politique et derrière, avoir une politique de déchets qui dit l'inverse au titre de collectes des encombrants.

Donc, vous vous défaussez sur les bailleurs et sur les propriétés pour la gestion des encombrants et la gestion des biodéchets. Force est de constater que les composteurs

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

collectifs qui ont été mis en place n'ont pas fonctionné. Dans certaines résidences, oui. Dans d'autres, cela n'a pas tenu puisqu'il n'y a pas eu de résidents qui, sur le long terme, se sont engagés pour les entretenir. Donc, lancer un énième appel à projets pour tenter de leur faire faire ce qui est de la mission de la Métropole n'est pas une solution. Nous nous sommes d'ailleurs abstenus tout à l'heure sur cette délibération.

Enfin, vous avez renoncé à mettre en place un accès par badge ou par code aux bornes de collecte des biodéchets. N'importe quel passant pourra donc y jeter ses déchets et cela risque, dans l'hyper centre notamment, mais pas seulement, de générer un mauvais tri, donc, un compost qui pourrait être inutilisable et qui sera renvoyé à l'incinération, ce qui serait en contradiction avec l'objectif de cette politique.

Il est essentiel, à mon sens et à notre sens, de manière globale, de revenir sur cela pour préserver ces bacs et réserver la dépose de biodéchets aux habitants disposant d'un bio-sceau. Il faut plus de dialogue avec nos maires, avec nos communes. Il faut plus de dialogues quartier par quartier pour trouver les bonnes solutions et je crois qu'un système trop rigide à l'échelle de la Métropole avec des propositions parfois hors-sol, n'est pas la meilleure solution pour rendre cette politique soutenable et surtout efficace pour améliorer notre collecte des biodéchets et mettre fin enfin à cette stratégie hallucinante d'incinération de cette ressource.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur Stéphane MARI**.

M. Stéphane MARI : **Madame la Présidente Christine BOST**, chers collègues. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités doivent impérativement fournir à leurs habitants une solution de tri à la source des biodéchets pour leur valorisation. Cette obligation connue depuis plus de 10 ans a été inscrite dans la loi anti-gaspillage AGECE (Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) en 2020.

Le tri à la source de biodéchets et principalement de déchets alimentaires est crucial pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, diminuer la quantité de déchets et utiliser cette ressource pour produire de l'énergie ou enrichir nos sols. C'est une mesure écologique incontournable. Nous faisons malheureusement le constat que le plan déchets, malgré l'énergie déployée par les services, n'a pas suivi son plan d'action initial.

En effet, nous déplorons que les collectes de déchets soient déjà réorganisées pour réduire les collectes de poubelles noires sans attendre le déploiement des solutions de tri à la source de biodéchets.

Or, ce déploiement est essentiel pour permettre une réduction de la fréquence des collectes de poubelles noires comme prévu dans le plan déchets. L'objectif est de réduire le volume de déchets de manière à supprimer certaines collectes tout en garantissant de bonnes conditions de travail pour les agents et une propreté satisfaisante pour les habitants.

Pourtant, l'attente est très forte, et nous pensons que responsabiliser les habitants ne signifie pas les punir. Faciliter et rendre possible le tri est une étape nécessaire et indispensable avant de viser le zéro déchet.

En tout état de cause, tant que les habitants ne pourront pas trier leurs biodéchets qui représentent un tiers des ordures ménagères, cette réorganisation de la collecte, même si nous entendons les raisons techniques, reste contre-productive.

Je vous remercie de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur LABESSE**.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

M. LABESSE : Merci beaucoup. Je vais essayer de répondre. Sur tout ce qui concerne les incivilités autour des bornes enterrées, Monsieur Christophe DUPRAT, on se rejoint. Il y a une vraie réflexion à avoir. Pas uniquement sur les bornes enterrées, sur l'apport de verre aussi. Il y avait des choses qui étaient prévues, cela n'est pas mis en place. On a eu l'occasion d'en discuter avec Monsieur Jean-Baptiste THONY qui est sur une mission propreté et c'est bien volontiers que l'on est prêt à mettre un groupe de travail pour réfléchir là-dessus. Auquel, et je pense que Madame la Présidente Christine BOST avait raison, il faudra absolument associer bailleurs et promoteurs puisque je vous rappelle que la plupart des bornes enterrées sont sur de l'espace privé chez les bailleurs et les promoteurs qui signent une convention avec la Métropole. Dans cette convention, ils s'engagent à assurer la propreté autour des bacs enterrés. Il est bien de se le rappeler quand même pour que les choses soient claires.

Concernant les biodéchets, je vous remercie de nous rappeler que nous sommes un peu en retard. Nous avons fait avec ce que l'on a trouvé et les moyens que l'on avait. Il a d'abord fallu constituer un *pool*, une équipe, puis, préparer le plan et mettre en place l'extension des consignes de tri. Donc, on arrive maintenant à l'extension avec les BADA, les bornes d'apport volontaire pour les déchets alimentaires.

Cela m'amène à plusieurs réflexions. D'abord, l'ambition est réelle. Je vous rappelle que l'on en déploie près de 2 000 sur l'intra rocade. Quand on me dit qu'il faut plus de dialogues avec les villes, je veux bien. Le travail a été fait, je pense que les maires ici présents ne pourront pas dire le contraire. Il y a un passage par les Pôles territoriaux, puis, avec chaque maire, et on réétudie selon les propositions des services l'installation des différentes bornes d'apport volontaire. Donc, je pense que l'on est vraiment dans cette communication-là, ce qui peut parfois même ralentir. Mais à chaque fois que l'on en a la possibilité, on déploie tout de suite. On a commencé à Bruges. Il me semble que l'on avait commencé aussi sur le Bouscat, à Mérignac. Je pense que l'on avance au rythme auquel on peut avancer, et vraiment, je pense qu'il n'est pas très honnête de dire que l'on ne fait pas le boulot. Je vous assure que les équipes sont dessus.

En ce qui concerne les grands collectifs, j'ai entendu que vous vous absteniez sur la délibération qui proposait un appel à projets. Je suis surpris ensuite que vous ayez ces remarques sur les collectifs puisque l'objectif, c'est bien de travailler avec eux pour pouvoir aller au plus près de leurs besoins. Et, juste comme cela, quand on met des BADA dans du grand collectif, cela relève quasiment du porte-à-porte pour eux. Il vaut mieux avoir des BADA que des bacs dans un espace fermé dans lequel on aurait aussi les bacs noirs ou les bacs de tri. Je pense que ce travail qui est fait avec eux, à la suite des études qui avaient été faites, va dans le bon sens.

En ce qui concerne l'absence de badges, oui, au départ, on avait envisagé de badger. Puis, on s'est appuyé sur un certain nombre de collectivités qui retirent là où elles avaient mis des badges. Pourquoi elles le retirent ? Parce que l'on se rend compte que dans les bornes à déchets de restes alimentaires, on trouve du déchet alimentaire, c'est-à-dire que les gens ne se trompent pas. En revanche, là où il y avait des badges, cela crée des problèmes parce que quand le bac ne fonctionne pas, on dépose par terre, voire on fracture le système d'ouverture. Donc, on s'est appuyé justement sur d'autres collectivités pour faire ce choix. Sincèrement, on s'est appuyé entre autres sur la ville de Lyon qui avait tout badgé et qui a enlevé les badges partout. Au regard de la taille de cette ville, on peut se dire qu'ils n'ont pas fait au hasard.

En ce qui concerne les encombrants, oui, c'est un problème, mais il y a aussi des collectivités qui ont supprimé cette collecte. Cela se passe plutôt bien. On est quand même un territoire sur lequel il y a énormément de déchetteries disponibles et il reste quelques zones blanches. Il peut rester aussi effectivement quelques personnes qui sont en difficulté pour pouvoir emmener en déchetterie. Je ne parlerai pas trop des étudiants. On peut toujours trouver des solutions quand on est étudiant si on veut vraiment se débrouiller, mais je pense qu'il y a des

personnes à mobilité réduite ou d'un certain âge qui rencontrent des difficultés.

Puisque l'on va réfléchir sur le nettoyage des bornes et la gestion des déchets sauvages autour, on peut aussi se poser la question du financement de cette opération, mais pourquoi pas ? Moi, je ne suis fermé à rien. Cela fait partie des sujets que l'on évoque régulièrement.

Concernant les dépôts sauvages autour des bornes pour déchets alimentaires, actuellement, et à la suite de l'expérience en particulier de Mérignac, on n'a pas constaté de dépôts sauvages auprès des bornes pour déchets alimentaires. On en a constaté autour de bornes pour des dépôts du verre, de bornes enterrées, mais on n'a pas le sentiment que ces bornes à déchets volontaires soient des lieux d'apport de dépôts supplémentaires de dépôts sauvages.

J'espère avoir répondu à tout le monde. S'il y a des manques, n'hésitez pas à me faire savoir. Je reste à votre disposition. Je vous remercie, Madame la Présidente Christine BOST.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Patrick BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Juste une explication de vote. Nous devons voter abstention sur cette délibération, compte tenu des réponses de votre part et celle du Vice-président tout à fait positives et volontaristes, nous voterons pour cette délibération.

Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN,
Monsieur RIVIERES**

J'en profite pour remercier Monsieur le Vice-président en charge de ce dossier et l'ensemble des services qui, je le sais, sont très impliqués et très proactifs dans le domaine.

J'en profite également pour vous informer que nous avons reçu, avec Monsieur Patrick LABESSE, l'ensemble des Présidents de syndicats du territoire girondin dans le cadre de la coopération territoriale sur la question du traitement des déchets. Nous continuons à avancer sur une démarche collective avec eux et un groupe de travail pour la constitution d'un groupement d'intérêt public. Pour travailler à la réduction de la production de déchets mais également le traitement responsable des déchets ménagers.

Monsieur le secrétaire.

M. GARNIER : Affaire n° 27, dans la délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : Prévention et lutte contre les discriminations – Promotion de l'égalité femmes/hommes – Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2024 – Appel à projets.

M. EGRON

(n°27) Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité femmes/hommes - Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2024 - Appel à projets - Subventions - Décision - Autorisation

M. Jean-François EGRON présente le dossier.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur le Vice-président. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Je vais m'abstenir sur cette délibération malgré le fait que j'aurais voté à 100 % pour l'égalité, comme l'a évoqué très bien Monsieur Jean-François ÉGRON. À mon sens, l'égalité est importante. Je l'avais évoqué en Conseil de Saint-Médard-en-Jalles. Parfois, on priorise la liberté sur l'égalité et après on parle éventuellement de fraternité. Je pense que c'est intéressant de comprendre un peu l'inverse du drapeau français qui a été voulu justement par tous les révolutionnaires de l'époque. Si on a la fraternité, on peut en débattre pour avoir l'égalité, et si on a l'égalité, cela peut déboucher sur cette notion de liberté. Donc, à mon sens, c'est important aussi de rappeler cela, et au sein d'un couple ou de ces deux sexes aujourd'hui reconnus par la nature, il est aussi important de noter que dans cette délibération il y a le mot diversité. Sur la diversité, je suis déjà intervenu aussi pour être vigilant sur un aspect particulier du mouvement du transhumanisme aujourd'hui qui consiste à doucement s'immiscer dans la tolérance absolue à tout ce qui est genre.

À mon sens, il faut faire attention à cela, et il faut prononcer parfois des mots simples pour dire : oui, il faut soutenir le mouvement LGB, mais attention aux mouvements TQ++. Là, il y a des personnes qui commencent à se mobiliser sur la façon dont certaines personnes, plutôt du monde du spectacle, ont tendance à s'intéresser aux enfants. Donc, dans le spectacle en tant que tel, dans les manifestations qu'il y aurait, j'apporte simplement un bémol pour lequel il faut être vigilant. J'entends les parents en colère, c'est l'association des parents en colère ou d'autres mouvements, Les mamans louves, ou tous ceux qui s'intéressent aujourd'hui à la pédo-criminalité. À mon sens, il faut être vigilant.

Diverses protestations dans l'hémicycle

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET, je pense que vous êtes légèrement en train de déraper. Ces types de propos n'ont pas lieu dans cet hémicycle.

M. MORISSET : Il faut être vigilant. C'est simplement cela. J'amène simplement une pensée pour être vigilant. Ne soyez pas indignés. Cela fait partie du débat. Encore une fois, si vous est perturbés, c'est parce que vous n'avez peut-être pas encore les informations.

Merci à vous.

Diverses protestations dans l'hémicycle

M. MORISSET : Je vous souhaite le meilleur sur cette prévention de la discrimination au sens large, les discriminations. J'espère que ma pensée ne sera pas mal interprétée.

Merci à vous.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur MORISSET. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Monsieur Marc MORISSET, votre intervention vous classe dans quel camp ? Celui du Rassemblement national, celui de Reconquête, ou celui des groupes identitaires qui viennent agresser la Marche des fiertés comme c'était le cas il y a 2 ans ? Vos propos sont scandaleux.

Applaudissements

M. MORISSET (hors micro) : Je peux répondre ?

M. ESCOTS : Non, non, j'ai encore quelques mots à dire. Il ne va pas me répondre.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Quelques mots complémentaires à ce qu'a pu dire Monsieur Jean-François ÉGRON: 23 communes qui participent à la Quinzaine de l'égalité, on peut s'en féliciter. Et au-delà de cette participation à la Quinzaine, on voit aussi au fil des échanges le travail qui se noue entre les différents services communaux qui interviennent sur ces sujets. C'est assez remarquable et cela permet, dans le contexte que nous vivons, de travailler collectivement à une Métropole inclusive, accueillante, ouverte à toutes et à tous où chacun vit et s'épanouit tel qu'il est ou telle qu'elle est.

Si ces temps de mobilisation et de visibilité sont importants, l'essentiel reste et doit rester dans le travail de fond à mener toute l'année. C'est comme cela que l'on fait bouger les dignités. À Bordeaux Métropole, nous devons saluer le travail mené par la mission Égalité et innovation sociale qui fait le lien aussi avec d'autres services pour porter à longueur d'année des politiques internes et territoriales inclusives sur l'égalité, le handicap et la lutte contre les discriminations.

Je veux dire quelques mots sur une délibération qui a été groupée, c'était la numéro 26 qui illustre un petit peu ce travail de fond. C'est une délibération qui permet d'acter une convention avec l'école des chiens-guides d'aveugle Aliénor qui est basée à Mérignac. L'accueil des chiens-guides est une obligation pour tout employeur depuis la loi de 2005. Mais on a pu avoir, notamment à la Ville de Bordeaux, des conditions matérielles qui parfois peuvent venir compliquer la chose dans cette convention. Elle permet de faciliter la vie de l'agent qui devient famille d'accueil d'un chien-guide en formation, accueillir les chiens dans les meilleures conditions au sein de nos services et aussi sensibiliser. Cela renvoie à ce que je disais tout à l'heure sur un travail de cette année, sensibiliser les équipes et nos agents au handicap, notamment visuel. Donc, cette convention, par exemple, a permis pour faciliter le travail des agents, et l'accueil de ces chiens-guides en formation, des autorisations d'absence pour les contraintes liées aux besoins de la formation. Le fait, par exemple, que s'il faut sortir le chien dans la journée, c'est compté dans le temps de travail. Cela a permis de poser un cadre juridique en lien avec les organisations syndicales, et c'est un travail qui a été mené par la mission Égalité, la chargée de mission Animal en ville à la Ville de Bordeaux, et la mission Handicap de la Ville de Bordeaux. Je vous invite toutes et tous d'ores et déjà à une journée de sensibilisation sur le handicap et notamment le handicap visuel le 11 octobre prochain, et celles et ceux qui sont tentés pour devenir familles d'accueil d'un chien-guide en formation seront les bienvenus.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur ESCOTS. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Je serai bref. À l'instar de Monsieur Olivier ESCOTS et de Monsieur Jean-François ÉGRON, bien sûr, nous pouvons nous réjouir d'avoir 25 communes sur 28, mais nous pouvons regretter de ne pas avoir les autres. Je crois que c'est notre rôle, nous les élus et surtout les maires, et je m'adresse aux maires surtout, d'initier dans nos équipes, ce n'est pas très compliqué. Je rêve que l'an prochain, nous soyons 28. Voilà, c'est tout. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame BOZDAG.

Mme BOZDAG : Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues, je vais aller dans le sens de Monsieur Olivier ESCOTS. Je suis outrée. Je suis dépitée par les propos de notre collègue Monsieur Marc MORISSET. Par les temps qui courent, en cette période très floue, où la parole s'est libérée, où des propos sont intenable au quotidien, en entendre ici dans cette assemblée me désespère et me fait honte. Honnêtement, je trouve cela inadmissible. Cela n'élève pas le débat. Cela, c'était la première partie.

Pour la seconde, je voulais aussi féliciter le service qui s'occupe de cette Quinzaine de l'égalité. Il y a du travail qui est fait. Nous, à Pessac, on y travaille depuis deux ans avec la Faculté pour justement mener des actions auprès des étudiants, et je suis ravie que cette année, la Faculté de Bordeaux amène aussi cette thématique pour tous les étudiants puisque ce sont des jeunes qui sont les adultes de demain, et c'est bien de les sensibiliser sur cette thématique.

Je reviens sur Monsieur Patrick BOBET. Il y a eu 21 communes, donc il en manque encore. Je pense que l'on a un travail à faire auprès des autres maires pour qu'ils puissent s'emparer de cette thématique qui nous concerne au quotidien et qui est importante pour notre qualité de vie et le rapport que nous avons les uns avec les autres.

Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ÉGRON.

M. ÉGRON : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Je voudrais d'abord remercier Monsieur Olivier ESCOTS puisque c'est une opération Ville de Bordeaux/Bordeaux Métropole, et nous faisons cela avec beaucoup de bienveillance. Remercier aussi la mission Égalité. Pour Bordeaux Métropole, Madame Sandrine DARRIET, mais je n'oublie pas la Ville de Bordeaux et ces équipes.

Puis, en guise de réponse à Monsieur Marc MORISSET, je voudrais vous dire que nous vivons une période difficile et grave qui suppose que nous affichions envers nos populations, nous, élus, une posture empreinte de fraternité et de dignité.

Merci, Madame la Présidente Christine BOST.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci mes chers collègues pour l'ensemble de ces propos empreints de sagesse et de sérénité pour la plupart d'entre eux.

Je vous propose de lancer le vote. Donc une abstention et 93 votes pour. Le rapport est donc évidemment adopté.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS,
Madame NOEL, Monsieur RIVIERES, Monsieur
TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET**

Monsieur le secrétaire.

M. GARNIER : Affaire n° 30, dans la délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : Concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilité durable de Bordeaux Métropole – Réseau TBM 2024.

Mme DE FRANÇOIS

(n°30) Concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole - Réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) 2024 - Décision - Autorisation.

Mme DE FRANÇOIS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente. Monsieur DUPRAT.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

M. DUPRAT : Oui, Madame la Présidente Christine BOST, Madame la Vice-présidente. Une intervention sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, nous arrivons aujourd'hui à un paradoxe où les décisions d'amélioration de ce réseau ne sont pas dictées par l'efficacité ou par l'amélioration du service, mais par le nombre de conducteurs. C'est une vraie difficulté. Je finis par me poser quelques questions, ne devrions-nous pas organiser des rencontres ou table-ronde pour analyser les freins qui conduisent des demandeurs d'emploi à ne pas venir vers cette profession. Peut-être que le rythme de travail des conducteurs ne correspond pas au rythme de vie. Peut-être que l'on aurait intérêt à regarder ce que pourrait nous apporter le GART (Groupement des autorités responsables de transport) qui a une vision nationale de cette problématique. Essayer peut-être d'apporter notre contribution d'amélioration de l'attractivité de ces métiers pour pouvoir sortir de cette difficulté. Pendant des années, j'ai expliqué dans cet hémicycle que c'était pour des raisons financières que l'on voulait ne pas dépenser plus. Aujourd'hui, c'est parce que l'on a un véritable manque de conducteurs que le réseau de la COBAN (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord) va se mettre en place. Cela, c'était sur le fond.

Sur la forme, nous avons en face de nous un réseau métropolitain. Ce réseau est intéressant pour notre commune, mais aussi de manière globale puisqu'il y a finalement peu de lignes qui ne font que l'intérieur d'une commune, elles vont au-delà.

Le système qui est mis en place sur cette mandature consiste à avoir une première réunion où les communes viennent avec leurs demandes. On a un rendu de ce qui s'est passé. Ensuite, on reçoit un courrier nous disant : « voilà ce qui a été pris. Voilà ce qui n'a pas été pris », avec une présentation en commission. Je trouve qu'il y aurait un intérêt à avoir une deuxième réunion par Quadrant pour que les services nous expliquent. Nous aurions une vision beaucoup plus métropolitaine du réseau, et vous avez bien compris que ces derniers temps, c'étaient plutôt des courriers cosignés par plusieurs maires. Donc, il y a bien une volonté métropolitaine d'explication.

Donc, je refais la proposition d'une idée. Ne l'appellez plus sectorielle s'il faut absolument changer le terme. Je pense que cela peut être intéressant de l'appeler autrement. En tout cas je pense qu'une deuxième réunion dans les mêmes conditions que la première permettrait d'avoir un taux d'acceptabilité et de compréhension.

Sinon le réseau d'aujourd'hui même avec quelques faiblesses est plutôt un bon réseau. Je crois qu'il faut dire les choses comme elles sont. Il y a des nettes améliorations. Il y a des nouvelles dessertes qui vont demander du temps. J'ai toujours dit ici que les liaisons, notamment de territoire à territoire qui ne passent pas par la ville-centre, prendront du temps. Parce que pour aller d'un point A à un point B, c'est toujours très facile, mais si on veut aller chercher tout le monde, c'est un peu le petit train qui circule. On s'est souvent posé la question avec Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT sur la 39 disant que c'est bien de venir de Saint-Médard jusqu'à l'aéroport, mais j'ai l'impression que l'on ramasse tout le monde en faisant le trajet, et que finalement on irait plus vite à vélo. Donc, il faut regarder quels sont les tracés les plus efficaces en tout cas.

Un dernier point, je tiens à souligner que la nouvelle application est vraiment très bien. Elle est beaucoup plus efficace que la précédente et nous avons accès à une information qu'il fallait chercher davantage, c'est le nombre de départs qui ne s'effectuent pas. On l'a aujourd'hui de manière totalement transparente, et je peux vous dire qu'il y a peu de réseaux en France qui communiquent en disant : voilà les bus qui ne roulent pas, voilà les départs qui ne se font pas, c'est aussi une transparence vis-à-vis de nos clients. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT, Monsieur POIGNONEC.

M. POIGNONEC : Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chers collègues, j'aurai une petite déclaration assez courte à faire moins généraliste que celle de mon collègue Monsieur Christophe DUPRAT, mais qui concerne la commune de Villenave-d'Ornon.

Madame la Vice-présidente, on en a souvent parlé de points difficiles, vous avez cité la Lianes 5 qui a connu à l'orée du nouveau réseau ce que l'on peut clairement appeler une dégradation de service puisque sa fréquence en tête de ligne est passée de 10 à 20 minutes sur Chambéry. Des améliorations ont été apportées, mais je pense que l'on n'est pas allé encore au bout de la démarche. Nous vous avons sollicité avec trois maires par courrier, maires de Bordeaux, Talence et Bègles et moi-même au sujet de la transformation du statut de la Lianes 5, il y a quelques semaines déjà. Je n'ai pas reçu, sauf erreur de ma part, de réponse de la part de Bordeaux Métropole alors que je sais que d'autres services que la mobilité travaillent à la mise en adéquation du projet de réhabilitation de la route de Toulouse avec la modification du statut de la Lianes 5. Je regrette de ne pas avoir eu de réponse à ce courrier signé de 4 maires, en premier lieu.

Ensuite, j'ai reçu il y a quelques jours, sans doute comme d'autres maires, d'autres collègues, un courrier signé de votre main avant le vote de cette délibération qui faisait état des propositions d'adaptation du réseau à l'échelle du 1^{er} septembre. Je peux vous certifier que les propositions d'adéquation que vous nous avez transmises ne me satisfont pas. Et c'est le moins que l'on puisse dire puisque sous le prétexte d'un manque de recrutement et de disponibilité de chauffeurs, vous proposez pour un quartier qui a vu sa population augmenter de 7 000 habitants depuis 2014, un doublement des temps de fréquence. Sur la 89 et la 90 sur le Bourg et le Bocage, nous passons d'une fréquence de 30 minutes à une heure et une suppression pure et simple les samedis. Ce n'est pas acceptable. J'avais moi-même, lors de l'approbation du nouveau réseau, remercié chaleureusement la Métropole et son délégué pour les propositions qui avaient été mises en œuvre pour la desserte de ces nouveaux quartiers. Je vois aujourd'hui que l'on fait marche arrière et je le regrette sincèrement.

Pour ces raisons, je ne peux pas accepter le réseau tel qu'il est présenté à l'horizon de septembre 2024 pour la commune de Villenave-d'Ornon et, sauf assurance de votre part, les élus villenavais voteront contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur RAYNAL.

M. RAYNAL : Oui, Madame la Présidente Christine BOST, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Je vais également être assez bref, tout d'abord sur l'évolution ou l'évaluation plus exactement de l'évolution du nouveau réseau depuis maintenant un an. Vous mettez en avant le fait qu'il y a une meilleure fréquentation. Cela n'est pas le cas à Pessac. Cela a été souligné au cours de la réunion en début d'année qui a eu lieu ici même. Je veux tout simplement pour témoignage l'ensemble des remarques qui ont pu être faites, y compris en réunion publique de la part des représentants pessacais, représentants des quartiers, représentants des citoyens eux-mêmes et bien sûr les élus.

Dans ce nouveau réseau, nous avons perdu en qualité à Pessac. J'ai l'impression que les propositions qui sont faites nous permettent d'améliorer un peu la situation, mais ne permettront pas encore de pouvoir atteindre la satisfaction qui était la nôtre avant la mise en œuvre de ce nouveau réseau. J'en veux deux exemples qui n'ont pas eu exactement la même solution. Tout d'abord, la Lianes 4 pour laquelle nous avons également fait un courrier cosigné par plusieurs maires concernés – le maire de Bordeaux, le maire de Talence et moi-même – pour demander que l'on puisse rétablir la Lianes 4 dans sa configuration antérieure. À savoir de partir de Magonty pour aller jusqu'aux Quinconces et/ou jusqu'à Gambetta, mais jusqu'aux Quinconces puisque l'on ne peut plus le faire jusqu'à Gambetta. Et la proposition qui a été faite qui est une amélioration par rapport à la situation actuelle n'est pas encore pleinement satisfaisante. La fusion des Lianes 1 et 4 peut techniquement répondre à la contrainte du manque de chauffeurs, permettre de mieux desservir le centre-ville de Bordeaux mais ne

permet pas de rétablir l'efficacité ou l'efficience de la Lianes 4 antérieure et du moins du côté de Pessac. Cela, c'est le premier élément.

Puis, là aussi, il y a eu un échange de courriers, il y a eu une réponse, mais il n'y a pas eu de véritable discussion, pas de réunions sectorielles telles que Monsieur Christophe DUPRAT pouvait l'appeler de ses vœux, ou du moins qui permettraient de travailler en concertation, en intercommunalité.

Le deuxième exemple, c'est celui de la ligne 31 qui a fait l'objet de discussions trilatérales puisque l'on a pu discuter avec Monsieur Michel LABARDIN, mon collègue de Gradignan, avec les services métropolitains et avec vous-même Madame la Vice-présidente pour aboutir à une solution qui, pour le coup, nous donne satisfaction. Mais qui, justement, montre qu'il y a une mode de concertation qui est à géométrie variable dans l'évolution de ce réseau. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait en retour un peu de méthode comme le demandait Monsieur Christophe DUPRAT. Cette méthode, aujourd'hui, elle est insatisfaisante dans les effets qu'elle produit, et dans les modalités qu'elle suppose initialement.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'après avoir dégringolé depuis septembre, la situation pessacaise est en train de remonter un peu la pente, mais cela n'est pas complètement satisfaisant, et pour ma part, et pour la part des élus pessacais, nous nous abstiendrons.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CAZABONE.

M. CAZABONE : Merci, Madame la Présidente Christine BOST, mes chers collègues. Je dois avouer que pour quelqu'un comme moi qui a été maire il y a quelques années, et ceux qui l'ont été, on doit faire le même constat. Vous avez raison de dire qu'il faut s'intéresser aux causes de cette diminution de nombre de candidats. Parce qu'il y a quelques années, il fallait de la part des maires une amicale pression auprès des délégataires pour faire embaucher les chauffeurs car il y avait beaucoup de candidats. C'est vrai que c'était important de savoir pourquoi. Une question vient immédiatement : est-ce que l'on a déjà des éléments sur d'autres agglomérations qui auraient le même problème pour savoir si ce sont des conditions de salaire, de trajet, d'horaires.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Merci Madame la Présidente Christine BOST, Madame la Vice-présidente, chers collègues. D'abord un sujet de satisfaction à savoir la mise en service de la ligne G, en particulier sur la partie bordelaise et caudéranaise, parce que c'est apprécié et très utilisé. Donc, c'est vraiment positif pour la desserte, notamment de ce quartier, même si on attend avec beaucoup d'impatience les bus électriques. Un sujet moins positif sur lequel je vous avais saisi, Madame la Vice-présidente. La ligne 73 – fusion des lignes 43 et 41 – et avec dans cette fusion, la suppression de deux arrêts, à savoir Arlac et Carreire. C'est un problème pour les utilisateurs de ces zones-là et en particulier les collégiens qui utilisaient beaucoup ces deux arrêts-là pour aller vers le collège Émile Combes à Saint-Augustin. Je vous ai écrit, vous m'avez répondu qu'il y avait d'ici la fin du premier trimestre 2024 des discussions qui pourraient amener à des changements, notamment pour la rentrée de septembre 2024. Alors, j'espère que ces changements seront un retour en arrière pour mieux desservir ces deux secteurs de Carreire et Arlac. Donc, je voulais savoir quels avaient été les résultats de vos discussions et simplement en être informée pour pouvoir le communiquer, notamment aux collégiens. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Je souhaiterais dire un mot sur la zone de l'Aéroparc. Avant de m'associer aux félicitations, parce que c'est un succès fantastique en termes de fréquentation, en termes de fréquence et de temps, la zone

relie désormais notre secteur à Bordeaux et à la gare Saint-Jean en direct, ce qui est extrêmement apprécié par nos administrés. Donc, bravo à ceux qui ont préparé, conçu et mis en œuvre ce projet. On attend maintenant évidemment les bus électriques, mais cela ne saurait tarder.

Sur l'OIN (Opération d'intérêt national) Aéroparc, pour avoir eu une réunion hier, les entreprises constatent une amélioration significative à la fois avec le 39. C'est vrai qu'il faudra regarder un certain nombre d'éléments de tracés, mais malgré tout, ils relient l'ensemble des entreprises de l'Aéroparc Technowest et l'aéroport qui passera prochainement en Bus express. Cela, c'est une très grande satisfaction ; Flex aéro également qui monte en puissance. Leur demande serait d'élargir justement Flex aéro qui est aujourd'hui sur un zonage peut-être un peu restreint, qui exclut notamment le Haillan, le tram D, un certain nombre d'éléments comme ceux-là. Donc, je me fais le relais de leurs préoccupations. Ils sont à la fois heureux de ce qui se met enfin en place ces derniers temps. On ne va pas parler des pistes cyclables, ce n'est pas le sujet, mais cela améliore aussi bien la situation, mais si on pouvait regarder ce problème du Flex aéro, peut-être que ce serait positif pour le secteur.

Merci beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? **Madame la Vice-présidente, Madame DE FRANÇOIS**.

Mme DE FRANÇOIS : **Madame la Présidente Christine BOST**, merci. Je vais essayer de répondre à tous. Surtout, n'hésitez pas là aussi à me réinterroger si j'oublie quelques questions.

Concernant l'ajustement des conducteurs, c'est un problème national, je dirais même, voire international. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a un engagement de KB2M pour la rentrée d'avoir des conducteurs. Ils s'engagent parce qu'ils sont en cours de négociation avec un projet qui s'appelle Équilibre, je ne peux pas trop en dévoiler aujourd'hui, mais il y a des discussions qui tournent notamment au tour du temps de travail avec les organisations syndicales, puisque beaucoup de nos conducteurs ou conductrices habitent en dehors de notre Métropole et demande aussi à avoir une vision un peu plus fiable sur leur planning. Donc, ces discussions sont en cours et j'ai bon espoir avec KB2M aussi, qu'à la rentrée, une grande partie de problèmes de recrutement devrait être réglée.

Concernant nos réunions annuelles, il y a eu un courrier qui n'est sans doute pas assez explicite, suffisant, et pourquoi pas faire d'autres réunions, d'autant plus qu'avec **Monsieur Christophe DUPRAT** c'est toujours très constructif, puisqu'il connaît aussi particulièrement bien le réseau. Donc, je trouve que c'est toujours intéressant d'avoir ces échanges et pourquoi pas faire une deuxième réunion. La difficulté est que l'on a toujours tendance, chaque maire, bien sûr, à regarder sur sa commune, ce qui est complètement logique, normal, mais c'est vrai qu'avoir une vision de notre Métropole demande peut-être un peu plus d'acculturation à notre réseau.

Par contre, vous le savez, je suis toujours à l'écoute si vous avez des questions supplémentaires quand vous recevez des courriers ou quand je vous appelle. Je suis toujours à l'écoute et les services aussi pour vous renseigner davantage et essayer de trouver des solutions à vos demandes. L'application, tout le monde a l'air assez satisfait. Elle fonctionne bien.

Concernant la suppression de la ligne 90, c'est uniquement cet été, mon cher collègue, ce n'est pas après. Elle est remise en service au mois de septembre. Et il y avait une petite vingtaine de validations par journée à peine pendant déjà ces derniers temps.

Concernant la Lianes 4, ce sont des améliorations quand même, puisque le temps de parcours

est amélioré, il s'agit de 10 minutes maintenant. En plus, elle arrive à Mériadeck Gambetta et c'est quai à quai. Et si on l'a prolongée comme demandé jusqu'aux Quinconces, d'abord, ce n'était pas très utile et très pertinent puisqu'il y a cet échange quai à quai, il nous fallait neuf conducteurs de plus. Par les temps qui courent, c'était un petit peu plus compliqué.

Concernant la ligne 73, je suis désolée, je n'ai pas la réponse là tout de suite, mais je reviendrai vers vous très rapidement pour vous répondre. Je regarde cela, je ne l'ai plus en tête, désolée, mais dans la semaine, je reviens vers vous.

Concernant le Flex aéro, nous avons bien noté la demande des communes du Taillan, du Haillan et de Saint-Médard. Nous avons demandé la mise en œuvre d'une extension de ce service à des quartiers du territoire. Pour cela, pour répondre positivement ou, bien sûr, négativement, nous ne savons pas encore, nous allons effectuer une étude globale de pertinence dans les zones résidentielles qui sont intégrées à ce service. Celle-ci sera réalisée début 2025. Bien sûr, nous reviendrons là aussi vers les communes pour partager et échanger sur ces résultats.

Ce qu'il faut noter c'est qu'à la rentrée de septembre 2024, la priorité a été donnée à la mise en cohérence du périmètre du service au regard des nouveaux secteurs intégrés à l'OIN Aéroparc, notamment sur le secteur Martignas-sur-Jalle.

Voilà Madame la Présidente en quelques mots les réponses que je peux apporter aujourd'hui.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente pour ces éléments de réponse.

Je voudrais simplement dire que notre réseau de bus, comme toujours, est un réseau qui est régulièrement appelé à un certain nombre d'ajustements. L'intérêt c'est de pouvoir échanger le plus régulièrement possible non pas sur des ressentis, mais sur la réalité, et la question évidemment des validations est primordiale. On peut regretter la suppression ou des réajustements de telle ou telle ligne, mais quand on regarde le niveau de fréquentation et le coût du service, c'est souvent la raison pour laquelle les propositions de réajustement sont faites.

De ce point de vue-là, je crois que la méthode est intéressante. Il faut que l'on essaie au fil de l'évolution du réseau et au fil de l'évolution de la fréquentation, parce que lorsque l'on met en place une ligne ou un nouveau service, cela a des effets induits sur d'autres lignes. Donc, on est toujours sur un réseau en marche et un réseau qui nécessite des réajustements permanents. Je sais que c'est ce à quoi Madame la Vice-présidente s'emploie pour essayer de satisfaire des questions d'intérêt général, puisque c'est bien de cela dont il s'agit.

Je mets donc aux voix cette délibération. 3 votes contre – 10 abstentions – 84 votes pour.

Majorité

Abstention : Madame BOZDAG, Monsieur CAZENAVE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL

Contre : Madame BONNEFOY, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Ne prend pas part au vote : Monsieur RIVIERES, Monsieur SAINT-PASTEUR

Monsieur le secrétaire.

M. GARNIER : Affaire n° 32, dans la délégation de Madame Claudine BICHET : Projet européen ABCD – Ville Pilote dans le cadre de la Mission de la Commission européenne « 100 Villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 » – Participation de Bordeaux Métropole – Encaissement des recettes et reversement des subventions.

Mme BICHET

(n°32) Projet européen ABCD (Acting by Collaborating Differently) - Ville Pilote dans le cadre de la Mission de la Commission européenne "100 Villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030" - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes et reversement des subventions - Décision – Autorisation

Mme BICHET présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je crois qu'il y a une demande d'intervention de Monsieur MORISSET. Non ? Sur la 32 Monsieur MORISSET, les 100 Villes climatiquement neutres.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Effectivement, j'avais demandé à ce qu'elle soit dégroupée. Je vais m'abstenir sur cette délibération et donner un peu le pourquoi, parce que je vais faire quand même confiance à l'intelligence collective. On est toujours preneur de ce genre d'initiative. Effectivement, cela permet, à mon sens, à terme, quand il y a du débat de travailler sur la sortie du fixisme en particulier sur le terme de « Métropole climatiquement neutre ». On va essayer de travailler tout cela, j'espère, intelligemment à plusieurs. Je mets toujours en perspective le fait qu'il y a un danger avec la fameuse conditionnalité permanente pour tout ce qui est neutre et « intelligent ». Il y a d'un côté le neutre, cela veut dire souvent derrière décarboné avec une décarbonation qui accentue quelque part la culpabilisation individuelle, et qui est contraire à la vie, puisque j'avais déjà évoqué ici qu'évidemment on a besoin justement de vérité, et pas simplement de biens, comme on peut le croire aujourd'hui dans le discours assez global, en particulier avec le document du GIEC (Groupement intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat). Le document politique, je le rappelle, ce n'est pas les 2 600 pages du GIEC qui sont aujourd'hui ressorties dans le rapport qui ne fait que 30 pages. Donc, il faut interpréter le fait que le GIEC a été véritablement mis en place pour orienter politiquement le monde entier.

Là-dessus, je demande à ce qu'il y ait en permanence du débat et du débat scientifique sérieux. Donc, j'espère que l'intelligence collective, je le rappelle, fera sens. Puis, du côté intelligence, je crois qu'il est aussi important de noter qu'une ville climatique intelligente, cela peut aussi amener à tout doucement vers une certaine facilité. La facilité, c'est souvent de passer sans contact, d'accepter des monnaies crypto et l'Europe est en train de le mettre en place, je le rappelle, la CBDC (Central Bank Digital Currency), qui derrière est conditionnée au poids carbone de chaque individu, de chaque achat, et peut-être demain conditionnera aussi les accès, pas forcément que l'achat, mais aussi l'accès. Et on voit aujourd'hui ce qui se passe dans le monde. Il y a certains exemples qui commencent à être considérés comme dangereux, car les gens sont confinés à ciel ouvert dans leur quartier parce qu'ils ne peuvent pas dépenser leur argent pour prendre un billet de train. Donc, l'accès sera sans doute, encore une fois, mis en exergue par rapport à cette logique peut-être des villes intelligentes et neutres climatiquement. Donc, j'en appelle à être vigilant et à travailler encore plus sur la vérité scientifique.

Je redis surtout qu'il est important de se rappeler que la liberté est précieuse et la liberté de penser est précieuse. Donc, j'espère que la considération de ma pensée ici fait sens et qu'elle portera aussi dans les futurs débats.

Merci à vous.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Je mets donc aux voix. 2 abstentions et 89 votes pour.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur MANGON, Madame MELLIER, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUJOL, Monsieur RIVIERES, Monsieur SAINT-PASTEUR

Monsieur le secrétaire.

M. GARNIER : Affaire 35, délégation de Madame Claude MELLIER : RER métropolitain – Convention de financement de la réalisation des travaux du Central Sous Station (CSS).

Mme MELLIER
(n°35) RER Métropolitain - Convention de financement de la réalisation des travaux du Central Sous Station (CSS) Décision - Autorisation

Mme Claude MELLIER présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame MELLIER. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur POIGNONEC.

M. POIGNONEC : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Je souhaitais profiter de cette délibération qui concerne les AFSB (Aménagements Ferroviaires pour le Sud de Bordeaux) pour vous faire part de mon inquiétude concernant l'enquête publique qui devait avoir lieu au début de l'été et qui, pour des raisons de réserve électorale, a été repoussée par Monsieur le Préfet à une date qui est fixée entre le 14 juillet et le 15 août. Vous conviendrez avec moi que cette date, telle qu'elle a été choisie, ne me paraît pas opportune pour une expression la plus large possible sur ce projet, tout en sachant qu'il ne fait pas forcément l'unanimité. J'ai écrit à Monsieur le Préfet pour m'interroger sur la fragilité de cette enquête publique en plein été. Je n'ai pas à ce jour reçu de réponse écrite, même si on a cherché au niveau préfectoral à me rassurer par téléphone, mais il me paraîtrait nécessaire que vous puissiez également manifester votre inquiétude sur la sécurité juridique de cette enquête publique à cette période de l'année. Il n'aurait pas été choquant qu'elle soit repoussée à la rentrée.

Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Pour tout vous dire, j'avais déjà manifesté mon inquiétude lorsque la dissolution a été prononcée et que les dates de l'enquête publique n'avaient pas été modifiées. Donc, lors d'une réunion à Toulouse juste après l'annonce de la dissolution, c'est à partir de là que Monsieur le Préfet a évidemment décalé l'enquête publique. La question, bien sûr, s'est posée de la temporalité pendant l'été, mais plus on va décaler, plus il y a des risques de pénalisation du projet. Il n'y a rien dans la loi qui empêche d'organiser, certes, une enquête publique pendant la période estivale. Les modalités d'enquête, y compris les modalités numériques, permettent quand même de satisfaire aux exigences d'une enquête publique. Donc, je suis certaine que Monsieur le Préfet a évidemment étudié ces questions-là et a pris sa décision en toute connaissance de cause, mais je veux bien remettre cette question à l'ordre du jour de notre prochaine rencontre qui est, d'ailleurs, je crois, mardi.

Monsieur MORISSET.
Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Je vais vous dire ce que je vais voter. Cette délibération est l'exemple même d'un abus. Celui du transfert sur les contribuables d'une charge courante d'exploitation, qui incombe à la SNCF réseaux (Société nationale des chemins de fer français) qui, je rappelle, est privée. Cette charge porte, comme nous dit la délibération, sur « des biens et des installations mobiliers et immobiliers lui appartenant ». Donc, elle consiste dans le remplacement de l'équipement du Central Sous Station, vieux de plus de 40 ans et devenu complètement obsolète, par une « technologie informatique », est-il indiqué dans la délibération.

Donc, là est la vraie justification de cet investissement, et contrairement à ce qui nous est soumis, il n'est pas principalement causé par les projets nouveaux, liés au RER métropolitain, ni au déploiement des trains à batterie et ni au renforcement capacitaire Bordeaux Agen. En effet, ces motifs ne constituent qu'un habillage pour cacher la réalité et faire supporter aux contribuables une charge qui incombe à SNCF réseau. Ainsi, il nous est proposé que le financement de 2,8 millions d'euros de l'équipement Central Sous Station soit à 100 % assuré par un subventionnement de l'État pour 60 % et des collectivités locales pour 40 %, dont 13,33 % soit 360 et quelques milles euros à charge de Bordeaux Métropole. Non seulement SNCF réseaux ne participe en rien au financement de cet investissement, mais davantage, elle en profite pour se faire subventionner sa gestion. En effet, le diable s'est encore caché dans les détails de cette délibération. SNCF réseau ne s'est pas oubliée et se réserve la part du lion. Elle s'attribue des frais de maîtrise d'ouvrage faramineux qui atteignent l'incroyable montant de 41 % du coût des travaux, des gains très supérieurs aux honoraires moyens dans ce type d'équipements. Comment cela est-il possible ? Il n'y a aucune justification de ces frais et surtout aucun contrôle par un organisme extérieur prévu. C'est un véritable scandale. Jusqu'où accepter de telles pratiques au sein de cette instance qui prône la déontologie pour chacune de ces délibérations ? Comment osons-nous voter pour cette délibération ? Je vous questionne, Messieurs et Mesdames.

Pour faire gagner du temps à tout le monde et de l'argent aux contribuables, je demande que cette délibération soit retirée. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Concernant cette délibération, je crois qu'il est important de prendre en compte le fait qu'il y ait une progression très importante de l'utilisation du train. Aujourd'hui, la concrétisation des projets ferroviaires autour de Bordeaux dont le RER (Réseau express régional) va entraîner des modifications significatives des infrastructures sur les toiles ferroviaires pour améliorer les capacités de circulation, ce qui va se traduire notamment par des adaptations des équipements d'alimentation électrique. Ainsi, deux nouvelles stations électriques doivent être créées à Gazinet et à Canalet sur les lignes Bordeaux Arcachon et une autre au niveau de Saint-Médard.

La commande de ces nouvelles stations, mais aussi des sous-stations existantes et plus largement, du système d'alimentation électrique du réseau ferré, est opérée depuis un organe appelé Central Sous Station. Vous dites que cette sous-station est obsolète, je ne pense pas, mais il est vrai qu'il est nécessaire de l'améliorer au regard des évolutions que je viens de noter.

M. MORISSET (hors micro) : Non

Mme MELLIER : Attendez, je ne vous ai pas coupé, alors, je vais jusqu'au bout parce que cela commence à être agaçant.

Aujourd'hui, nous rappelons qu'effectivement il y a utilité des AFSB pour le RER métropolitain et qu'il y aura une intervention tout à la fois de la Métropole et de l'État.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame MELLIER. Je mets donc cette délibération aux voix. Mes chers collègues, cette délibération est adoptée à 96 voix pour et une abstention.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur CAZABONNE
Ne prend pas part au vote : Monsieur FARENIAUX, Monsieur MANGON

Monsieur le secrétaire.

M. GARNIER : Affaire 36, délégation de Madame Claude MELLIER toujours : Projet de pôle d'échanges multimodal de la gare Saint-Jean – Ouverture de la concertation – Aménagement des espaces publics, des services connexes et des accès du Pôle d'échanges multimodal (PEM) Saint-Jean avec le déport de Monsieur Fabrice MORETTI.

Mme MELLIER

(n°36) Projet de pôle d'échanges multimodal de la gare Saint-Jean - Ouverture de la concertation - Aménagement des espaces publics, des services connexes et des accès du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Saint-Jean - Décision - Autorisation

Mme Claude MELLIER présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame Claude MELLIER. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Marc MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Rapidement, c'est d'abord l'étonnement du côté du coût. Je pense qu'il est important de noter qu'il y a des estimations qui sont faites, et puis, derrière, on voit que cela se multiplie par 5. Donc, cela corrobore parfois certains de mes propos passés concernant des projets comme la LGV (Ligne à grande vitesse) où on commence à estimer des choses à 14 et puis, finalement, on s'aperçoit que c'est 20 et quand j'avais comparé cela avec la ligne grande vitesse anglaise, on multiplie par 5. Cela rejoint un peu la même idée. Cela veut dire qu'il y a toujours une logique d'essayer de faire passer les choses au début pour que le contribuable soit rassuré, cela va bien se passer, mais finalement, les augmentations sont là, elles sont réelles. C'est factuel.

Avec cela, j'espère que le travail sur cette concertation-là sera très bien soutenu. Puis, encore une fois, je crois qu'il faut être positif. Si les gens sont bien informés de ce qui se passe sur leur territoire, je pense qu'ils y participent encore plus, et j'espère que de ce côté-là, le débat sera riche et surtout pertinent pour essayer de faire quelque chose d'utile surtout sur la LGV, bien sûr, et surtout d'utile pour les générations futures.

En même temps, cela me permet de faire une petite précision sur mon vote précédent, puisque j'ai voté pour malgré tout ce que j'ai dit comme propos, et à mon sens, vous n'avez peut-être pas bien compris, mais, en fait, c'est dans le titre de la délibération où on parle du RER et que l'on finance des sous-stations pour le RER, mais je pense que l'on vous a caché que les sous-stations sont là pour améliorer le TGV (Train à grande vitesse). Donc, merci quand même de m'avoir compris.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente Christine BOST, Madame la Vice-présidente, je ne suis pas intervenu sur la délibération précédente pour ne pas allonger les débats, Monsieur Marc

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

MORISSET, ce n'est pas parce que vous affirmez quelque chose que cela est vrai. Vous essayez de faire croire à tout le monde que nos projets auraient des prix multipliés par 5... Je vous invite donc à consulter les projets passés avec la ligne D du tram, par exemple, vous constaterez que c'est faux. S'agissant du projet « Bus express », si les prix avaient été multipliés par 5 cela aurait représenté un coût de 650 millions d'euros et non 150. Arrêtez de raconter n'importe quoi.

Concernant la gare Saint-Jean, des débats ont eu lieu, et nous reconnaissons avoir été entendus lors des comités de pilotage, cependant, reconnaissons que les précédentes rénovations n'ont pas été effectuées avec une vision à long terme si bien que nous sommes dans l'obligation d'y revenir maintenant. En l'état, ce projet s'intègre dans les lieux, qui fait place à tous les modes et qui permet d'envisager l'augmentation de la gare de France qui augmente le plus en fréquentations. Les chiffres le prouvent et ils ne sont pas truqués, puisque je sais qu'à part vos propos, vous contestez tout. Il n'y a que ce que vous dites qui est vrai, tout ce que disent les autres est contestable. Ne pensez pas que vous êtes le seul à détenir la vérité, parce que bien souvent, Monsieur Marc MORISSET, vous êtes à côté de la plaque. Faites attention, vous allez finir par tomber.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT.

C'est une très belle délibération que nous pouvons passer dans ce conseil de Métropole. Je souscris évidemment au propos de Monsieur Christophe DUPRAT sur les évolutions notoires que nous avons pu voir au dernier comité de pilotage et la hauteur de marche que nous avons prise, puisque le projet est un projet global, qui va permettre de satisfaire évidemment aux évolutions. Monsieur Christophe DUPRAT l'a souligné, la gare de France qui a la plus forte progression sur ces dernières années. Cela ne veut pas dire que cela va durer, mais cela veut dire que la tendance est quand même là, et qu'il faut se préparer à être à la hauteur de cette évolution. C'est aussi le souci de l'intégration dans l'environnement qui est pris en compte. C'est l'intermodalité, bien évidemment, pour pouvoir assurer les nombreuses connexions avec les autres modes. C'est un très beau projet qui va nous conduire pour plusieurs années, et je suis très heureuse que notre Métropole puisse y contribuer au côté évidemment d'autres acteurs. Merci à Madame Claude MELLIER pour le porter avec beaucoup de ténacité.

Je lance l'opération de vote.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur LAMARQUE, Monsieur MORETTI

Monsieur le secrétaire.

M. GARNIER : Affaire 39, délégation de Madame Andréa KISS : Avis sur le projet de modification du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Mme KISS

**(n°39) Avis sur le projet de modification du SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine -
Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente. Monsieur Guillaume GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Madame la Présidente Christine BOST, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. L'aménagement raisonné de notre territoire est un enjeu majeur pour les prochaines années.

La loi climat et résilience qui instaure notamment le zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, et par conséquent la réduction d'au moins 50 % d'artificialisation sur cette décennie par rapport à la précédente, est une contrainte bien évidemment. C'est aussi une opportunité, car elle nous fait prendre conscience que l'espace est une ressource, mais que cette ressource est limitée et vulnérable. Cette loi nous impose de faire des choix, ce que nous n'avons pas fait par le passé, puisque dans tous nos territoires, partout dans l'Hexagone, l'espace était vu comme une ressource illimitée pour laquelle finalement les usages n'étaient pas questionnés.

Nous allons devoir, dans les prochains mois, décider de ce que nous allons laisser à nos générations futures. Le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) va être modifié. Le SYSDAU (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) porte cette modification, et les choix de cette modification du SCoT bioclimatique qui seront faits d'ici la fin de l'année seront décisifs.

Notre territoire, le territoire de notre aire urbaine, le territoire de notre SCoT a subi plusieurs décisions préjudiciables par le passé, que nos documents d'urbanisme ont laissé faire. Je pense, par exemple, à la construction choquante d'une piscine à vagues sur le territoire de notre SCoT, qui devait être initialement alimentée par de l'eau de pluie, mais dont on s'est aperçu qu'elle pompera, en fait, de l'eau potable dans nos nappes en très grande quantité, alors même que nous sommes situés à moins d'une heure de l'océan, et alors même que toutes les modélisations montrent qu'à partir de 2030, nous devons nous questionner sur les usages de l'eau, et risquons de manquer d'eau. Ce projet s'est fait en parfait accord avec notre SCoT.

Le développement aussi de pôles d'entreprises tertiaires dans des zones totalement dépourvues de transports en commun hors de notre Métropole, mais au sein de notre SCoT, générant une congestion et des embouteillages pour lesquels nous devons, nous Bordeaux Métropole, en supporter les conséquences et surtout financer les investissements des transports en commun en dehors de notre territoire pour y remédier.

Enfin, le grignotage de nos espaces naturels, parfois sans stratégie d'ensemble, qui pénalise le territoire de notre SCoT.

Face à tous ces manques qui dégradent notre qualité de vie et celle des générations futures, porterez-vous un SCoT plus prescriptif qui fixe des règles nécessaires à un développement réfléchi et raisonné pour notre aire urbaine, ou choisirez-vous le laisser-faire actuel ? Pas totalement heureusement car aujourd'hui, il existe tout de même beaucoup de garde-fous au sein de notre SCoT, mais pas suffisamment. Nos problématiques ont évolué. Les contraintes de notre espace ont évolué. Il faut, à mon sens, plus de contraintes. Est-ce que l'on choisira ce laisser-faire qui menace la disponibilité de notre ressource en eau, qui menace nos espaces naturels ? Je pense à deux sujets sur lesquels il faudra faire des arbitrages difficiles. D'abord, l'adéquation entre les besoins en eau et la ressource. On ne pourra pas consommer plus d'eau que nous en avons en réserve. Il faudra faire des choix en matière de densification ou de développement de notre territoire qui ne devront pas dépasser ce que nous pouvons offrir en eau à nos habitants. Et aussi en matière de choix de structures d'entreprises, il y a des secteurs d'activité trop consommateurs en eau pour lesquels il faudra malheureusement faire des choix restrictifs.

Puis, le deuxième questionnement que je voulais poser : choisirons-nous un nombre minimal de logements par hectare artificialisé ? Allons-nous fixer des règles pour que le nombre de logements par hectare artificialisé soit suffisamment important pour ne plus avoir à générer un étalement urbain qui détruit nos espaces naturels au fur et à mesure.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Le SYSDAU aura à faire des choix majeurs d'ici la fin de l'année. Quelle est votre vision du SCoT de demain ? Qu'allez-vous porter au nom de notre Métropole dans le cas de cette modification du SCoT ?

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur Michel LABARDIN**.

M. LABARDIN : **Madame la Présidente Christine BOST, Madame la Vice-présidente**, il ne s'agit que d'une modification et pourtant une modification qui remet en évidence des questions de fond sur le SRADDET et par la voie de la mise en compatibilité sur le SCoT et sur le PLU (Plan local d'urbanisme). Nous avons un bon SCoT et un bon PLU mais nous savons que les prescriptions du SRADDET, élément supérieur de planification urbaine, vont directement impacter l'aménagement du territoire futur. Il faut le rappeler. C'est un choix qui a été accepté. Bordeaux Métropole fait un effort significatif en matière de réduction de consommation d'ENAF (Espaces naturels, agricoles et forestiers), non pas à 50 %, mais à 55 %, ce qui met à contribution lourdement, et sans doute, nous engage sur une certaine privation de capacité de développement aussi bien en habitat qu'en activité économique. Ensuite, ce qui va poser question, c'est la territorialisation, l'atterrissage de ces prescriptions sur nos différents projets de développement.

La délibération propose un avis favorable avec quelques demandes de clarification, mais il est vrai qu'à la lecture de l'annexe n°1 de la délibération, on constate qu'il s'agit véritablement de réserves de fonds, notamment sur les règles de calcul et **Madame Andréa KISS** a rappelé le différentiel de calcul entre l'État et Bordeaux Métropole de 359 ha. Donc, ces différentiels pèsent lourdement. Le projet Horizeo à 700 ha aura un impact direct sur l'aire du SYSDAU, et par voie de conséquence sur la Métropole. Ce ne sont pas des réserves banales, puisque la capacité à fixer un bon point de départ va ensuite impacter notre trajectoire sur les tranches de décennies à venir.

Je pense qu'il faut y aller avec beaucoup de prudence. Nous ne sommes qu'au début d'une réévaluation substantielle de nos capacités de développement. C'est la raison pour laquelle j'ai plaidé encore hier en Bureau pour que nous ne perdions pas de temps pour clarifier les projets de territoires respectifs, aboutissant le plus rapidement possible à une révision du PLU. Parce qu'il faut bien convenir, et c'est heureux et salutaire, que la réduction de consommation des sols et de l'artificialisation des sols va générer une rareté et que cette rareté va être mise au profit d'une normalisation, peut-être une standardisation des projets d'habitats notamment, alors que nos communes ont des profils tout à fait différents. La question des hauteurs, la question des densités, la question de la géographie prioritaire, c'est quelque chose qui va nous impacter, et je pense qu'il y aura un débat structurel de fond et des arbitrages à opérer entre nous, pour que nous ayons des capacités de développement qui ne soient pas simplement assujetties à des règles mécaniques que l'application de la loi ZAN (Zéro artificialisation nette) va générer.

Puis, bien sûr, la raréfaction des sols, c'est aussi le renchérissement des sols. Nous avons tout intérêt à clarifier rapidement les règles pour éviter que des spéculations ne nous mettent en difficulté demain sur nos projets d'aménagement.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération en mettant en évidence l'importance des réserves qui sont émises, qui ne sont pas mineures et qui augurent des rendez-vous à venir. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur Marc MORISSET**.

M. MORISSET : Merci **Madame la Présidente Christine BOST**. Je n'avais pas prévu d'intervenir, cependant, les propos de **Monsieur Guillaume GARRIGUES** me permettent, encore une fois, de répéter que le débat amène au débat. Cela me permet de rebondir sur une

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

question que j'avais posée en fin du conseil de septembre 2023 qui portait justement sur la piscine à vagues, et elle a été refusée. Donc, soit on considère que vis-à-vis de nos compétences avec le SCoT, on est aussi quelque part en compétence d'essayer de juger ou d'essayer de faire en sorte que l'on donne un avis politique au sujet de cette piscine à vagues, qui est absolument dangereuse, cela a été évoqué, sur les ressources en eau, entre autres. À mon sens, on devrait se poser la question. Soit, on me répond favorablement et quelque part, j'espère que l'on me posera cette question-là en fin de ce conseil, soit cela ne me concerne pas du tout et les propos de Monsieur Guillaume GARRIGUES sont complètement hors sol, et cela veut dire que quelque part, on n'en tient pas compte. Cela veut dire que l'on ne tiendra pas compte de ma question.

J'interroge vis-à-vis de la réelle frontière entre d'un côté ce sur quoi on fait attention nous ici à la Métropole, la ressource en eau. Puis, sur une autre politique, c'est celle de fermer les yeux, et puis de dire : tiens, il y a un projet là-bas, cela y est, on laisse tout tomber. C'est juste la frontière. Cela s'arrête à Pessac, et cela ne va pas du côté de Cestas. Je crois qu'à un moment donné, il faut être un peu pertinent dans les propos. On peut donner des avis sur l'extérieur, puisque l'on s'intéresse aux territoires. On fait des accords territoriaux sur le Sud, sur le Nord. Donc, je ne comprends pas que d'un côté, on fasse une politique politicienne sur mes questions, et entre autres, ma question concernant ce projet-là que j'avais voulu poser en fin de conseil du 29 septembre et aujourd'hui des propos qui alimentent le fait que l'on devrait s'y intéresser. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame NOËL.

Mme NOËL : Au regard d'un certain nombre de choses qui ont été dites, je partage bien entendu la vigilance qu'il convient d'avoir sur la question de la consommation en eau et sur le fait qu'en effet c'est certainement un champ qui a été un peu insuffisamment pris en compte ces dernières années.

Concernant ce qui a été évoqué sur la diminution des espaces naturels agricoles et forestiers, bien entendu, c'est un souci important, mais je pense qu'il faut aussi indiquer de manière assez claire qu'un distinguo doit vraiment être opéré entre ce qui concerne la Métropole et les autres territoires de communautés de communes qui sont des territoires périurbains ou ruraux et qui n'ont pas eu du tout le même niveau de consommation des ENAF que la Métropole. C'est normal. D'ailleurs, il y a un bilan qui vient d'être établi de notre PLU sur la période 2016-2022 et qui va être communiqué aux communes dans les jours à venir. Il fait clairement état du fait que la consommation ramenée à l'habitant des ENAF au niveau de la Métropole n'a cessé de décroître, c'est-à-dire que la consommation d'espace par habitant s'améliore, dans le sens qu'elle est de moins en moins importante au fil du temps. Par ailleurs, dans le cadre de la 11^e modification, nous avons renforcé précisément l'ensemble des protections permettant de préserver précisément ces espaces agricoles naturels et forestiers. Enfin, nous conduisons dans le cadre de la problématique ZAN des travaux importants. Je vous rejoins, car nous possédons beaucoup trop d'espaces naturels agricoles et forestiers au sein des enveloppes urbaines constructibles à ce jour, et avons engagé, vous le savez, un travail important afin de réfléchir à la question de ces espaces afin d'en « sortir » des zones constructibles dans les années à venir. Ce travail est en cours, les services étudient cela avec beaucoup d'attention. Un COPIL (Comité de pilotage) est d'ailleurs dédié à ces questions. Il s'agit en effet de poursuivre les travaux dans cette bonne direction.

Un dernier point concernant le SCoT. Ce dernier est déjà très attaché à la préservation des espaces de biodiversité, des espaces naturels, des espaces agricoles. La modification va se diriger vers un renforcement de cette protection, puisqu'un certain nombre de cartographies prescriptives sont envisagées dans le cadre de cette modification et iront dans le sens de cette protection que, Monsieur Guillaume GARRIGUES, vous avez appelé de vos vœux et que je partage.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE**.

Mme CASSOU-SCHOTTE : **Madame la Présidente Christine BOST**, chers collègues, je souhaiterais intervenir uniquement sur un sujet dont il est question et qui est absolument préoccupant, c'est la ressource en eau. Cette ressource en eau est une capacité que nous avons souvent trop peu estimée dans notre projection de développement du territoire. Nous avons un schéma directeur métropolitain de l'eau potable qui a été conçu et qui peut vous être présenté, puisqu'il a été terminé voilà un mois, et qui nous alerte sur cette réflexion de la ressource. Ce schéma directeur se conduit dans une projection à 2040 et nous invite à être beaucoup plus prudents que nous l'avons été jusqu'à maintenant, pour envisager le développement de notre territoire, notre capacité à accueillir les entreprises, d'accueillir des citoyens. Il faut savoir que ce schéma directeur s'inscrit aussi dans un autre schéma directeur départemental, celui qui est en train de se dérouler sur le département et qui va être terminé en 2025. Ce schéma ne se conduira que jusqu'en 2030. On peut considérer que c'est une vue à court terme, et cela devrait nous éclairer sur nos capacités en ressource en eau afin d'envisager des hypothèses d'actions. D'ores et déjà, ce que je peux affirmer, et je rejoins tout à fait **Monsieur Guillaume GARRIGUES** sur le projet Surf parc qui peut nous paraître complètement incongru aujourd'hui au regard de cette raréfaction de la ressource que nous voyons pointer sur notre territoire, même si nous avons été jusqu'à maintenant très gâtés, nous sommes aujourd'hui inquiets pour l'avenir. La Métropole s'engage, dans un plan d'économie d'eau. Nous cherchons de la ressource alternative, nous l'avons par l'eau industrielle, pas suffisamment optimisée. Nous avons aussi à envisager d'améliorer notre rendement puisque c'est aussi notre priorité. Mais il est vrai que, et je vous rejoins les uns et les autres, sur le fait que l'eau n'est pas que l'intendance, cela a été trop souvent imaginé comme « on va le voir après, cela doit suivre », non, cela ne suivra plus. Il faut que cette raréfaction de la ressource et l'adéquation besoin/ressource soient prises en compte dans tous les travaux de réflexion SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), PLU de la Métropole ou du département et de la région.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Madame Andréa KISS**.

Mme KISS : Je souhaite préciser que nous partageons tous ces objectifs. Quelques éléments de compréhension : il faut savoir que dans le cadre du SRADDET, l'objectif de diminution de nos consommations d'ENAF est un peu supérieur sur le SYSDAU à ce qui est demandé aux autres territoires, en l'occurrence, on va nous demander 55 %. Or, dans le même temps, lorsque l'on étudie la consommation d'ENAF sur la période 2011-2021, on se rend compte que nous avons consommé seulement 1 200 ha sur les 46 000 consommés à l'échelle régionale, soit seulement 2,6 %, alors que nous absorbons un tiers de la croissance démographique de la région. Il est important tout de même de le remettre en perspective. Cela veut dire que même si ne nous sommes pas des élèves parfaits, nous avons malgré tout été plutôt bons élèves sur la période écoulée.

Sur l'aspect prescriptif, de fait, le SRADDET, le SCoT et le PLU sont des documents prescriptifs puisqu'ils vont s'imposer à nous. La question est de savoir quel est le niveau de prescription. Un des débats au sein du SYSDAU est le suivant : au niveau métropolitain, nous avons été plutôt bons élèves, et il est vrai que l'on essaie d'inciter les autres territoires extérieurs à la Métropole à l'être. En étant prescriptif avec eux, on le devient aussi avec Bordeaux Métropole. Il faut par conséquent être équitable.

La densité est un sujet. Il faut le traiter et nous allons y travailler notamment avec **Monsieur Michel LABARDIN** puisque lui aussi travaille également sur les thématiques des nouvelles formes urbaines et qu'il va être nécessaire de mettre en place une densité intelligente soit, être acceptable pour la population en place. C'est l'exercice peut-être le plus périlleux. Reconstruire la ville sur la ville, c'est déjà ce que l'on a commencé à faire : quelques exemples assez emblématiques sur la Métropole, sur des friches, sur des grands ensembles commerciaux. On pense à Mérignac-Soleil en particulier, et d'autres projets en cours

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

notamment auprès de Bordeaux Lac. Puis, travailler aussi peut-être la superposition d'activités, chose que l'on n'a pas tellement effectué sur les 50 ou 60 dernières années et avons eu tendance à faire des choses un peu mono fonctionnelles.

Sur le ZAN, on en a reparlé en Bureau hier très rapidement. Dès la rentrée, l'ensemble des communes vont être rencontrées, et on va vraiment regarder ce qui va être possible d'être fait sur la parcelle. Sur l'OIM Aéroport Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT et moi-même, pouvons déjà affirmer qu'après études, il existe des zones noires que nous n'urbaniserons pas, car présence de zones humides générant un coût plus élevé que cela peut potentiellement rapporter. On garde la forêt. On va conserver les zones humides, et on n'urbanisera que ce qui est potentiellement urbanisable. En tout cas, je pense que l'on partage tous cet objectif. Il va falloir que l'on soit d'une part volontariste, mais aussi probablement très inventif.

Mme la Présidente Christine BOST : Simplement pour ajouter un point sur la question du SCoT plus prescriptif comme cela a été évoqué. Je crois mon cher Guillaume qu'entre le trop de prescription et le laisser-faire, je crois qu'il y a une voie médiane, et cette voie, c'est aussi la voie des projets de territoires. Il faut être très vigilant à ce que l'on ne se tire pas une balle dans le pied et que l'on ne puisse pas faire des propositions et faire évoluer notre territoire. L'équation, elle est difficile. On la partage tous, je crois, la volonté d'être un peu plus vigilant quant à la consommation de nos espaces naturels, quant à la consommation et la préservation de nos ressources, mais il faut aussi pouvoir continuer à proposer du logement, de l'emploi, des équipements publics, de la mobilité aussi sur notre territoire, et à ne pas trop non plus pénaliser la Métropole qui, cela a été rappelé à plusieurs reprises, a été plutôt très, très bon élève sur la période passée.

Je lance l'opération de vote. La conclusion du vote : 31 abstentions – 66 votes pour.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;
Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame FERREIRA, Monsieur PUJOL**

Monsieur le secrétaire.

M. GARNIER : Affaire n° 42, dans la délégation de Madame Andréa KISS, mais c'est Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT qui va rapporter l'affaire : Saint-Médard-en-Jalles
Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

– Zone d'aménagement économique « Galaxie 4 » – Acquisition des lots restant en vue de la clôture du traité de concession avec La Fabrique de Bordeaux Métropole.

J'annonce le départ des membres de La Fab : Mesdames Andr ea KISS – Pascale BRU – Tiphaine CORNACCHIARI – Nadia SAADI – Marie-Claude NO EL – Anne L EPINE – Gwena el LAMARQUE – Messieurs Jacques MANGON – J er ome PEScina – Jean-Jacques PUYOBRAU – Beno t RAUTUREAU – Bastien RIVI ERES – Thierry TRIJOLET – Jean-Baptiste THONY – Cl ement ROSSIGNOL-PUECH – Alexandre RUBIO et Jean TOUZEAU.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n 42) Saint-M dard-en-Jalles - Zone d'Am nagement Economique ' Galaxie 4 ' - Acquisition des lots restant en vue de la clôture du traité de concession avec La Fabrique de Bordeaux M tropole - D cision - Autorisation

Monsieur St phane DELPEYRAT-VINCENT pr sente le dossier.

Mme la Pr sidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des interventions ? **Monsieur Marc MORISSET**.

M. MORISSET : Rapidement. Par coh rence encore une fois sur ce que j'avais  voqu  dans le pr c dent conseil, et puis, encore une fois, m me sur la d lib ration pr c dente, je crois qu'il faut tenir compte du fait que l , on est sur une logique quasi d'artificialisation de 13 000 m². On  tait sur des terres arables. On avait de l'existant. Au lieu de faire quelque part cette notion un peu difficile que vous avez  voqu e **Madame la Pr sidente Christine BOST** et **Madame la Vice-pr sidente**, je crois que non, on devrait travailler beaucoup plus sur la r novation que d'essayer de pr empter et de dire que tout est beau quand on fait un joli Galaxy 4, et que  a y est, c'est une d lib ration, et c'est technique, tout va bien. Mais non, on est quand m me dans une grande majorit  sur une incoh rence avec une destruction, alors que de l'autre c t  on essaie de travailler en particulier, et je pense   **Monsieur Patrick PAPADATO**, sur des ressources locales, fonci res, qui devraient  tre plut t r serv es   des mara chers ou   d'autres types de ressources nourrici res.

Merci de votre compr hension.

Mme la Pr sidente Christine BOST : Merci. **Monsieur St phane DELPEYRAT-VINCENT**.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Tout cela est tr s int ressant, mais la zone existe depuis longtemps d j  et m me avant 2020. Merci.

Mme la Pr sidente Christine BOST : Je lance l'op ration de vote. Attention au d port.

Majorit 

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Madame FERREIRA, Madame KISS, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

M. GARNIER : Affaire n° 44, dans la délégation de **Madame Andréa KISS** : SAEML Bordeaux Métropole Aménagement – Rapport d’observations définitives de la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine sur la gestion 2018-2022.

Mme KISS

(n°44) SAEML Bordeaux Métropole Aménagement - Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Nouvelle Aquitaine sur la gestion 2018-2022 - Information - Débat

Madame Andréa KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur Stéphane MARI**.

M. MARI : **Madame la Présidente Christine BOST**, chers collègues. Merci pour la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes qui constitue un point de référence pour évaluer la performance de la société BMA (Bordeaux Métropole Aménagement). Si nous nous réjouissons que le rapport souligne une santé financière satisfaisante, il met également en lumière plusieurs points de vigilance. Premièrement, le rapport met en évidence l’incertitude persistante entourant l’opération Bastide-Niel. Déjà entre 2018 et 2022, cette opération a affronté de nombreuses difficultés, en particulier le programme immobilier Home du promoteur Marignan qui prévoit la construction de 119 logements, dont 40 logements sociaux. Ce dossier demeure toujours incertain avec une nouvelle décision de justice survenue cette semaine. Par ailleurs, le rapport souligne les répercussions financières du conflit entre l’opérateur et Darwin. Bordeaux Métropole a répondu en maintenant le projet soutenu par le collectif Darwin, invoquant l’intérêt général et en comblant le préjudice à hauteur de 4,4 millions d’euros.

Deuxièmement, le rapport soulève le problème de la diversification des activités. En effet, BMA très mobilisé sur la ZAC Bastide-Niel (Zone d’aménagement concerté) n’a candidaté à aucun autre chantier entre 2018 et 2022. Cette situation combinée à une forte dépendance à la région Nouvelle-Aquitaine qui représentait 30,9 % du chiffre d’affaires total en 2022, appelle à une diversification des activités pour assurer la pérennité de la société et répondre aux défis urbains, notamment la crise du logement. Bien que BMA soit déjà engagé dans cette voie avec le projet IKOS, nous souhaitons connaître d’autres pistes de diversifications et obtenir la clarification de la vision à long terme pour aligner chaque projet avec des objectifs globaux de la société.

Enfin, concernant la création de la SPL (Société publique locale) votée lors du dernier conseil de juin dernier, nous avons préféré que cette délibération soit présentée après le rapport de la CRC (Chambre régionale des comptes,) afin d’éclairer notre choix, d’autant que la CRC émet des réserves à ce sujet.

Je vous remercie de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur BOBET**.

M. BOBET : Merci **Madame la Présidente Christine BOST**. Je vais être très bref puisque **Monsieur Stéphane MARI** a dit exactement ce que je comptais dire. Simplement profiter de cela pour demander peut-être des éclaircissements sur ce qui se passe à Bastide-Niel. Il y a très longtemps que l’on n’en a pas reparlé ici. Ce serait intéressant de faire le point, mais peut-être pas aujourd’hui. Je vous avais questionné en début de semaine sur ce sujet-là. Je souhaiterais que l’on ait quelques réponses.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Madame KISS**. **Monsieur PFEIFFER**, pardon.

M. PFEIFFER : Merci de nous avoir fait la lecture du rapport de la Cour des comptes. Plusieurs éléments sur le projet Home. En tout cas, aujourd'hui, il n'est pas incertain puisque la Justice a autorisé le promoteur à reprendre ces travaux. Donc, il va pouvoir repartir.

La Chambre régionale des comptes sur Bastide-Niel nous indique quelque chose dont on était déjà tout à fait conscient et que l'on travaille depuis quelques temps avec à la fois la dépendance à un marché du conseil régional qui est très fort, et qui représente une partie importante du chiffre d'affaires et à la fois la nécessité de se diversifier. Je pense que pour l'instant, il est trop tôt pour partager les pistes ici, puisque le travail est en cours au sein des instances de BMA et avec les différents actionnaires. Donc, c'est un peu compliqué de s'avancer, mais il peut y avoir, par exemple, le fait d'aller chercher d'autres marchés que celui du conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Cela peut être aussi d'aller sur des activités qui n'étaient pas forcément assurées jusque-là par Bordeaux Métropole Aménagement, qui viendraient diversifier ce portefeuille d'activités. Une liste est en train d'être réfléchiée et étudiée, mais difficile de le commenter aujourd'hui, puisque rien n'est encore tout à fait défini, les études sont en cours.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame KISS.

Mme KISS : Oui, Monsieur Stéphane PFEIFFER a dit l'essentiel. Quant au dernier contentieux, le juge tranchera. On verra ce qui se passe et cela s'imposera à nous.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. C'est seulement une communication.

Communication effectuée

Monsieur le secrétaire.

M. GARNIER : Affaire n° 51, dans la délégation de Madame Marie RÉCALDE, c'est Madame Andréa KISS qui va rapporter les affaires 51, puis la 52. La 51, c'est Convention de gestion du Bassin versant 3 de l'Aéroport de Bordeaux/Mérignac.

Mme RECALDE

**(n°51) Convention de gestion du Bassin versant 3 de l'Aéroport de Bordeaux/Mérignac -
Décision-Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur RAYNAL.

M RAYNAL : Madame la Présidente Christine BOST, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Le sujet de la délibération m'amène à pouvoir aborder la question de l'aéroport de manière un peu plus globale. Je pense que nous sommes plusieurs dans ce cas et j'estime que nous abordons trop fréquemment la question de l'aéroport, de son développement, des conditions de son développement, de la nature même de l'activité aérienne et aéroportuaire de manière incidente ici à Bordeaux Métropole. Alors que, je pense, nous devrions l'aborder de manière globale et publique, parce que c'est un sujet qui mobilise beaucoup dans nos villes, voire parfois qui agite les associations de riverains, les deux quartiers, sur les villes survolées, alimente le débat public, et nous sommes conduits en tant que maires à éclairer ce débat, en tout cas l'accueillir, à essayer de l'éclairer et à répondre avec des moyens qui sont forcément limités au vu de nos pouvoirs et de nos compétences.

Dans cet environnement démocratique, un acteur manque au débat. Il s'agit de la Métropole. Jusqu'à récemment les propos des présidents successifs étaient mesurés et se tenaient prudemment à l'écart de polémique entre communes aux intérêts pas forcément convergents. Au vu de ce qui s'est passé, je dirais même parfois forcément divergents. Mais la donne a

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

changé avec votre élection à la présidence Madame la Présidente Christine BOST, puisque vous n'êtes plus simplement la Maire d'Eysines. Présentant cette évolution substantielle, trois maires concernés par les survols de la piste sécante, je parlais des Maires de Talence, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, de Martignas-sur-Jalle, Monsieur Jérôme PESCINA et de moi-même, nous vous avons écrit le 19 mars dernier (voyez notre réactivité juste après votre élection), pour obtenir votre position cette fois-ci en tant que Présidente de Bordeaux Métropole sur l'avenir de la piste sécante. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre votre position par voie de presse le 28 mai dernier, alors que vous nous aviez fixé un rendez-vous au 20 juin suivant. Cette dernière réunion a néanmoins eu lieu, mais dans une configuration modifiée associant les maires ou le représentant des villes survolées par la piste principale ou bien par la piste sécante. Cette réunion n'a pas permis de discuter sereinement, et donc d'aboutir à une position commune que la Métropole aurait pu appuyer, et vous, en tant que Présidente de Bordeaux Métropole.

Mon objet n'est pas d'aborder le sujet ici et maintenant, mais de vous demander, au nom du groupe Métropole commune, l'organisation d'un débat large sur l'avenir de notre aéroport où il serait question de son modèle, de son développement, mais aussi de la prise en compte des nuisances qu'il génère. Il m'apparaît et il nous apparaît que c'est au terme d'un débat public et d'essence métropolitaine que peut surgir une position partagée qui ne mettrait pas face-à-face les habitants et les villes concernées par l'une ou l'autre des pistes, ou l'une ou l'autre des nuisances générées par l'aéroport. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous remercie. Monsieur Stéphane MARI.

M. Stéphane MARI : Madame la Présidente Christine BOST, le 1^{er} mars 2022, l'aéroport dévoilait officiellement son schéma de composition générale et présentait son scénario préférentiel validant entre autres la suppression de la piste secondaire, et soumis depuis deux ans donc à la décision du Ministère des Transports. Lors de cette séance, à l'issue de la présentation détaillée et argumentée, Monsieur Alain ANZIANI, président de Bordeaux Métropole s'est exprimé en tout premier. « Félicitations, la Direction est prise et marquée ». L'évolution de l'aéroport est nécessaire. Merci d'évaluer l'intensité du bruit concernant les vols de nuit. Il faut que l'on en parle. Pourquoi les conserver ? Nous sommes les mauvais élèves des vols de nuit. Et Monsieur Alain ANZIANI, en tant que Président de Bordeaux Métropole, a conclu par ces mots : « il faut attendre le maximum pour supprimer la piste sécante, mais pas avant fin 2026. Il faut faire baisser les nuisances d'abord pour faire adhérer les habitants à la suppression ». De son côté, l'Aéroport conclut la réunion par : « on va essayer de la faire durer jusqu'en 2026, mais de toute façon son maintien va coûter 25 millions d'euros pour sa remise en état d'utilisation normale ». Nous préférons mettre cette enveloppe sur l'environnement. Nous allons remettre ce schéma directeur entre les mains du Ministre. La demande de la suppression est actée par nous. Mais que s'est-il passé depuis ? Pourquoi la nouvelle présidence change-t-elle la donne par une simple conférence de presse avant toute concertation avec les maires ? On ne concerte plus ? On n'échange même plus ? Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame CURVALE.

Mme CURVALE : Oui, Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues. Je souhaiterais revenir sur cette idée d'un débat dans la mesure où notre groupe en a déjà organisé il y a un peu plus d'un an à Bordeaux. Puis avons pris le temps d'écouter différents experts de l'aéronautique, mais aussi des représentants de syndicats. Par conséquent, il nous paraît très important de pouvoir associer différents scientifiques. Il y en a en particulier qui ont contribué dans le cadre du Shift Project à un rapport que j'espère certains d'entre vous connaissent, qui s'appelle « *Pouvoir encore voler en 2050* », qui est vraiment très riche à la fois en analyse de la situation actuelle et en proposition, et qui permettra également de ne pas oublier. Bien sûr, il y a les objectifs de santé directement liés aux nuisances sonores, aux impacts du bruit. Il y a aussi d'autres nuisances liées à la présence de polluants, de particules

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

finances dans l'air, et il y a tout ce qui est lié aux objectifs climatiques nouveaux à atteindre, aux émissions de gaz à effet de serre, aux émissions de CO₂ par le trafic aérien. Donc, il y a vraiment un large panel d'acteurs à associer, qu'il s'agisse de ce type d'experts de l'aéronautique, qui d'ailleurs avaient contribué en début d'année dans le monde pour rappeler que le retour à la croissance du trafic aérien était tout simplement insoutenable, insoutenable aussi pour l'avenir de la filière et l'avenir des emplois. Il y a aussi des associations dont on connaît la mobilisation et l'expertise qu'il faut associer à ce type de débats. En tout cas, nous nous tenons prêts à préciser ce type de propositions.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci **Madame la Présidente Christine BOST**. Je plussoie à quasiment tous les intervenants et intervenantes précédents. Je crois qu'il y a une demande assez pressante d'essayer de travailler sur toutes les nuisances qui sont liées à l'aviation au sens large, aviation d'affaires ou militaire d'ailleurs, parce que le bruit est plutôt en ce moment sur les avions militaires, mais ce n'est pas tout à fait le sujet de la délibération. Donc, je vais juste donner mon avis sur la délibération. Je vais m'abstenir sur celle-ci pour essayer de répéter que, quelque part, on est dans une logique de transfert de compétences, on est d'accord. Donc, on fait une convention. J'aurais aimé que justement on regarde le constat précédent sur ce versant où on va essayer de récupérer ces eaux et d'essayer de savoir si cela vaut le coût de prendre la patate très chaude, parce qu'il y a vraiment un problème ou pas. Parce qu'aujourd'hui, on est un peu dans l'inconnu. On est tout simplement dans une logique de transfert. Je dirais pourquoi pas, si tout est sain. Mais là, on ne sait pas. Donc, à mon sens, cela aurait été intéressant justement d'y travailler, et ma proposition, c'est d'essayer de dire : on accepte, mais on est sérieux, on fait un bilan immédiat, tout de suite, de ce qui se passe au niveau de ce versant 3 et sur lequel, éventuellement, on se réserve une notion de prise en compte ou pas de ce qui nous a été légué et que quelque part, la responsabilité de l'aéroport ou du département soit réellement prise en compte elle aussi.

À mon sens, cela fait partie d'une responsabilité d'élus, et évidemment, je pense que la plupart des personnes comprendront que quand je parle d'eau sur un versant nord, ou du moins versant 3, on a des responsabilités sur les écoulements de celle-ci dans les nappes. Donc, finalement, on devrait être encore plus dans le principe de précaution. C'est-à-dire d'anticiper ce qui pourrait arriver à l'avenir, et surtout s'il y a des évolutions en particulier sur les carburants, puisque ma question de fin de conseil concerne le chemtrail, et on sait qu'il y a des évolutions à l'intérieur même des carburants. Donc, je vous invite évidemment à creuser encore cette question. C'est encore une fois très technique, mais on cherche à faire en sorte que les avions volent plus haut. Plus haut, il y a moins d'oxygène. Donc, on favorise à l'intérieur même des carburants une oxygénation chimique que l'on consomme à haute altitude. Il y a aussi des carburants qui ont des produits additifs, on dit chimiques et autres qui ont aussi des conséquences sur l'environnement, en particulier sur les particules. Donc, on devrait être encore plus vigilant sur tout ce qui va nous arriver et sur l'évolution de l'aviation moderne pour être, nous, ici, en responsabilité et d'essayer de faire en sorte que l'avenir de nos concitoyens soit réellement pris en compte. Voilà, merci de votre compréhension.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur CHAUSSET**.

M. CHAUSSET : **Madame la Présidente Christine BOST**, chers collègues. Je m'exprime à titre personnel. J'étais intervenu, en 2018, suite à un article de SUD-OUEST où l'aéroport développait tout son modèle et tout son développement avec, je crois, plus 10 ou 15 millions de voyageurs attendus à un horizon. Je m'étais étonné à l'époque que la gestion de l'aéroport, bien qu'il y ait un conseil de surveillance et que les élus et les maires soient représentés, s'effectuait sous la houlette de l'État. On apprend que son développement, ses intentions, en 2018, étaient effectués sans que les citoyens soient associés d'une façon ou d'une autre, malgré une commission consultative de l'environnement.

Ce qui était acceptable ou accepté il y a quelques années pose aujourd'hui beaucoup plus de questions. Il y a plusieurs problématiques. Celles soulevées par certains maires sur la nécessité d'une ou deux pistes ou bien d'une piste sécante ? Parce qu'évidemment, les vols sur l'une ou sur l'autre provoquent des nuisances. La question vous la posez en disant : quel type de développement de l'aéroport, mais surtout concernant la piste sécante, quelle est la répartition de la charge que l'on accepte, les uns et les autres ? Quelle est la solidarité en termes de nuisances qui est acceptable ou pas chacun ? Je pense aussi à la question du développement de l'aéroport, il ne s'agit pas que l'aéroport ne se développe plus, ce n'est pas du tout la question, mais quelle est la jauge ? et qui décide de cette jauge ? C'est la véritable question. Comment décide-t-on d'une jauge d'un aéroport aujourd'hui en tenant en compte des problématiques environnementales, de pollution, de bruits et, bien sûr, des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'acceptabilité par les riverains avec la prise en compte du développement économique.

C'est donc cela qu'il faut mettre en œuvre. Chacun va s'emparer, par le bout de sa lorgnette, de ce qui est compréhensible, mais jusqu'où on va ? Est-ce que l'on souhaite s'arrêter à la jauge de 2019 ou est-ce que l'on souhaite la diminuer ? Souhaite-t-on aller plus loin ? Est-ce que cela doit être uniquement aux mains de l'État ou est-ce que cela doit être élargi et quel est le mot que l'on peut donner. Y a-t-il concertation ? C'est la gestion démocratique du développement de l'aéroport qui est posée aujourd'hui. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur CAZABONE**.

M. CAZABONE : Merci **Madame la Présidente Christine BOST**. Il est vrai que ce dossier aérien est un dossier qu'il faut prendre avec beaucoup de sérieux. Parfois, les décisions qui sont prises ont des conséquences qui ne sont pas à la hauteur de ce que l'on en espérait. Sur l'histoire des deux pistes, je constate qu'il y a très peu d'aéroports maintenant qui conservent deux pistes. Donc, je ne ferais pas le choix, ce n'est pas le moment par rapport à quelle piste, mais la piste sécante, à mon titre personnel, n'aura plus d'utilité dans quelques années.

Cela étant, la réflexion doit aller plus loin. Je rejoins un peu **Monsieur Marc MORISSET**, mais je vais faire une espèce de petit historique. Lorsqu'il y a eu le débat sur la ligne Orly/Bordeaux, j'avais demandé au ministre des Transports, **Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI**, un rendez-vous au nom du Président ANZIANI, au nom du Président ROUSSET, et les quatre parlementaires, deux Sénateurs, **Madame Nathalie DELATTRE** et moi, et deux Députés du Groupe en marche. Nous n'avons jamais été reçus par Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI. Il ne savait pas ce que l'on voulait demander. J'en avais fait part lors d'une discussion avec le Président de la République qui a trouvé inadmissible qu'un Ministre ne reçoit pas les représentants de plusieurs collectivités et de groupes parlementaires. Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI a dû avoir quelques injonctions, et il nous propose une réunion à Bordeaux, j'étais le seul présent, c'est très gentil de sa part. Je l'ai même croisé dans le même train pour descendre de Paris. Qu'est-ce que nous voulions demander ? C'est de dire qu'on comprend le problème de l'environnement. Air France n'était pas favorable à 12 navettes. Nous voulions demander deux navettes le matin et deux navettes le soir. Je rappelle qu'Orly/Bordeaux, c'est 650 000 passagers par an, dimension que la SNCF n'a jamais compensée. Il aurait fallu peut-être deux trains pour compenser.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui va se passer ? Je fais partie de la commission Énergie au Sénat. Nous avons eu des rapports sur l'aviation. Effectivement, les nouveaux carburants, les SAF (carburants d'aviation durables), on sait que demain les avions seront à 30-40 % de moins de consommation, moins de rejet de CO₂, ils pollueront toujours, mais cela vaut la peine d'étudier sérieusement et ne pas de dire : on arrête l'avion. Je rappelle que l'avion, c'est 7 % de rejet de CO₂ dans le monde. Le téléphone portable, c'est autant, 7. Il n'y a pas grand monde qui se porte candidat pour supprimer l'utilisation du téléphone portable.

C'est simplement pour dire : soyons prudents dans des affirmations, c'est comme cela ou

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

comme cela. Cela nécessite une étude très sérieuse. C'est simplement sur ce sujet que je voulais attirer votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur DELPEYRAT-VINCENT**.

M. DELPEYRAT-VINCENT : **Madame la Présidente Christine BOST**, merci. Je suis un peu surpris de la manière dont le débat a été posé à partir, paraît-il, d'une déclaration dans la presse, parce que cela fait quand même extrêmement longtemps qu'avec les associations de riverains notamment, le débat est engagé, à la fois autour des nuisances, mais aussi des impacts de santé publique, qui ne sont pas négligeables pour eux, notamment avec les vols de nuit, mais pas seulement. Donc, il y a eu plusieurs rapports quand même qui ont démontré que la piste principale posait des problèmes pour toute une partie de la population autour de l'aéroport. Donc, ce débat n'est pas extrêmement nouveau. C'est vrai qu'il y a eu un premier pain qui a été posé qui, je crois, faisait un consensus assez large pour la question des vols de nuit, puisque nous sommes un des derniers aéroports à en faire usage. Peut-être que le départ de Ryanair, d'ailleurs, va sans doute accélérer la fin de ces vols de nuit progressivement. En tout cas, on peut le penser. L'aéroport a un plan extrêmement ambitieux en matière de transition écologique pour réduire son impact carbone de manière globale et qui met, et à mon avis, en tout cas, son Directeur me l'a indiqué, en rien lié avec le choix dont nous débattons sur la piste sécante, puisque dans tous les cas, il va y avoir la mise en œuvre de ce plan stratégique, sans qu'il en soit remis en question d'une façon quelconque par les choix opérés par ailleurs. L'État en effet, n'a pas répondu, puisque c'est lui qui est décisionnaire *in fine*. Et je crois qu'il s'en est un peu remis à nous finalement.

Concernant la piste sécante elle-même et au-delà des nuisances, je veux tout de même souligner, c'est peu souvent évoqué, que les pilotes nous indiquent qu'en raison des vents dominants et des conditions météorologiques, cette piste sécante est bien utile. Cela, c'est un élément qu'il ne faut pas oublier.

Enfin, rappelons que le trafic qui serait transféré est quand même transféré sur ceux qui supportent le maximum de trafic déjà. Il y a une question de solidarité métropolitaine à poser.

Enfin, le débat sur l'aéroport est une bonne chose. Un nouveau plan stratégique va être mis en œuvre. Des questions sont soulevées. En tout cas, pour ma part, pour ce qui est de l'aspect économique de l'aéroport et des conséquences pour le développement de la Métropole, je crois qu'il n'y a pas à craindre le débat. On sait que c'est un facteur de développement, et que des problématiques environnementales à intégrer. Le Directeur de l'aéroport soulignait récemment dans SUD-OUEST, qu'il n'était pas favorable à un développement à tout-va du nombre de voyages et de voyageurs transportés. Il a également souligné, l'affaire Ryanair l'a montré, que le modèle tout *low cost* précédent n'était pas forcément ce qu'il souhaitait désormais pour l'aéroport de Bordeaux. Donc, cela impliquera aussi peut-être d'autres impacts en termes de circulation aérienne que ce que l'on a pu connaître jusqu'à présent.

Ce qui m'a plutôt surpris, c'est qu'il y ait un débat qui émerge d'un seul coup concernant la piste sécante, alors que majoritairement, il y a longtemps que les habitants riverains de l'aéroport défendent le maintien de cette piste en raison des nuisances qui sont quand même très, très lourdes et qu'ils supportent. Je ne sais pas s'il y a un rapprochement possible des points de vue, parce qu'il faudra bien décider si oui ou non, elle ferme, et que visiblement les intérêts sont divergents dans les villes, mais il faudra peut-être regarder où l'impact des nuisances est le plus fort, si on veut avoir une vision métropolitaine des choses.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur MANGON**.

M. MANGON : **Madame la Présidente Christine BOST**, mes chers collègues, quelques mots à mon tour sur ce sujet. Tout d'abord, faire un retour en arrière sur les années écoulées et voir un peu comment nos débats sur l'aéroport évolue. Insensiblement, de débat en débat, nous

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

entendons presque dans cette assemblée que l'aéroport est un problème, puisque l'on ne parle que des nuisances autour de l'aéroport.

Je voudrais dire une évidence que certainement la majorité des élus de cette assemblée partage, mais l'aéroport est d'abord une opportunité énorme, une nécessité absolue pour le développement économique, la vitalité et le rayonnement de notre Métropole. Donc, avant d'être un problème, c'est une chance. Je crois qu'il faut aborder tous les débats qui viennent autour de l'aéroport avec cette notion d'entête : nous avons besoin, notre industrie, notamment aérospatiale, aéronautique et spatiale qui est un moteur puissant du développement industriel donc du développement tout court de notre Métropole, a besoin de conserver un aéroport dynamique, en mesure de faire face à beaucoup de trafics différents.

Deuxièmement, la condamnation du *low cost* absolu, je trouve que c'est une réflexion qui me paraît être un peu à courte vue. Peut-être faut-il mieux organiser et mieux définir le développement de l'aéroport, mais pour autant dire que le *low cost* est l'ennemi, je ne le crois pas. Je crois que c'est une évolution nécessaire, compréhensible, ouverte du déplacement des gens, de la liberté de se déplacer, la capacité à se déplacer des gens qui ont peu de moyens et c'est nécessaire.

Enfin, la question des pistes, je trouve que c'est un sujet à aborder avec beaucoup de doigté. J'ai entendu un certain nombre de collègues sur tous les bancs d'ailleurs qui considéraient qu'il y avait une solution d'évidence. Je ne sais pas, c'est une solution d'évidence. Pour une fois, d'ailleurs, j'ai un point de vue qui est assez proche de l'orateur précédent sur cette question-là. Je crois qu'il faut soigneusement peser les conséquences et ne pas traiter sujet par sujet, donner une réponse à un premier sujet, puis passer au deuxième, donner une réponse, on n'y arrivera pas comme cela, il faut mettre ensemble toutes les questions. Et si on met la question des nuisances en la combinant avec la question du développement nécessaire de l'aéroport, je crois que cela mérite une réflexion approfondie et pas trop de déclaration en emporte-pièce. C'est vraiment un sujet très complexe. J'entends les arguments des uns et des autres, mais pour ma part, je réserve mon avis sur vraiment un travail approfondi.

Je voudrais conclure en disant que ce n'est pas parce que l'on dit d'une part que l'aéroport est une chance et d'autre part que l'industrie aéronautique et spatiale est une aubaine et une nécessité, que nous sommes fermés à la réflexion environnementale qui s'impose et à la baisse des consommations, la baisse de la pollution. Je ne suis pas du tout d'accord avec l'idée que j'ai entendue dans les propos de notre collègue tout à l'heure, à savoir que l'ennemi est l'avion. J'apprécie beaucoup de choses du Shift Project, mais lorsque l'on m'indique qu'il va falloir raisonner avec quatre déplacements dans une ville, je pense que c'est absurde, mais qu'il croie aux capacités qu'offre la science pour faire face à une capacité à se déplacer en avion. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci beaucoup. Je serai très bref. Je partage totalement les propos de Monsieur Jacques MANGON. J'entends aussi les arguments des uns et des autres, bien évidemment. Raison de plus pour accélérer, Madame la Présidente Christine BOST, et c'est la question que vous a posée Monsieur Franck RAYNAL, ces discussions et cette concertation très large entre nous et que l'on en débattenne avec des experts, et que l'on prenne un peu de temps, sauf que le temps nous est compté. Les travaux vont démarrer. L'aéroport a un projet de plus de 200 millions dont les pistes. Une fois que ce sera fait, on n'y reviendra pas. Ce serait quand même terrible et serait un grand gâchis de ne pas délibérer, et que l'aéroport ait été plus rapide que nous. Ce serait quand même catastrophique. Cela n'est pas la démocratie.

Je vous répète, Madame la Présidente Christine BOST, nous tenons vraiment à ce que cette concertation, ces grands forums se tiennent le plus vite possible. Nous l'avons fait dans les

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

années 2020 déjà, et on peut recommencer. Et Monsieur Gérard CHAUSSET a raison de le rappeler.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur RIVIÈRES.

C'est Madame CASSOU-SCHOTTE, mais qui a la carte de Monsieur Bastien RIVIÈRES, elle doit avoir son pouvoir.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Merci, méridional comme moi. Je voulais simplement émettre le vœu que notre débat ne divise pas les communes, les riverains, selon leur situation géographique dans ce trafic aérien générant pour eux des nuisances. Je reconnais tout à fait l'intérêt du souhait de débattre d'un sujet qui est effectivement important sans remettre bien évidemment l'existence d'un aéroport. On est tous d'accord pour dire que c'est un atout et nous souhaitons tous qu'il puisse progresser et évoluer, mais jusqu'à quand ? Je crois que la vraie question est : jusqu'à quel niveau de trafic aérien c'est soutenable pour le climat et pour les riverains ? Je crois que l'on est tous unanimes pour souhaiter la suppression des vols de nuit. Je pense que l'on a des points d'accords. Nous avons certainement des points de désaccords sur le développement et l'axe de développement ultime. Le débat nous permettra de le savoir, mais n'abordons pas le sujet de la suppression ou pas de la piste sécante. Ce n'est pas le projet. Ce n'est pas la porte d'entrée. Pensons-nous aujourd'hui raisonnable l'augmentation du trafic aérien sur la Métropole ?

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame KISS.

Mme KISS : Plusieurs points. Monsieur Marc MORISSET, excuse-moi, je suis un peu fatiguée, je ne suis pas sûre d'avoir compris ton intervention, donc je ne vais pas y répondre. On en reparlera à l'occasion. Je ne crois pas que la donne ait changé depuis que la maire d'Eysines est devenue Présidente de la Métropole, mais je lui laisserai le soin de répondre sur ce sujet.

Troisième élément important, le 19 juillet prochain, il y aura une réunion à la Préfecture avec l'ensemble des communes directement concernées, puisque l'on doit nous présenter les premiers retours sur l'étude d'impacts dans l'approche équilibrée relative aux vols de nuit, et que ce sera l'occasion, d'après le mail que nous avons reçu hier, d'exposer les premiers retours de l'Inspection générale relative à la suppression ou non de la piste sécante. Nous devrions être très probablement fixé sur un certain nombre d'orientations assez rapidement.

En revanche, je vais peut-être être un peu moins consensuelle. Je suis un peu surprise, Monsieur Franck RAYNAL que tu nous réclames un débat, alors que l'on s'est vu le 20 juin dernier, et qu'en date du 28 juin, tu as transmis avec tes collègues de Talence et de Martignas un courrier au Ministre chargé des transports et un autre au Préfet demandant la suppression de la piste sécante. Quel est l'intérêt de demander un débat si de toute façon votre opinion est déjà faite ? J'avoue que c'est quelque chose qui me perturbe un peu. Dans ce courrier, tu évoques notamment que le recours à la piste secondaire se généralise. Les chiffres montrent que ce n'est pas vrai, puisqu'en moyenne cette piste est utilisée à peu près pour 12 % des mouvements. Certaines années un peu plus, certaines années un peu moins. Cela veut dire que les habitants qui sont au-dessus de l'autre piste subissent 88 % des mouvements.

Deuxième point, tu affirmes que vos communes ne bénéficient d'aucune aide et aucun dispositif d'accompagnement. C'est tout à fait exact. Lorsque nous nous sommes rencontrés le 20 juin dernier, c'est une proposition que nous avons faite en stipulant que « c'est la loi qui veut cela ». Tout ce qui est relatif à l'aéroport pose problème, les mesures de bruit, mais aussi la fréquence des avions qui fait qu'aujourd'hui, vous êtes privés de ces indemnités. J'aurais tendance à dire que l'on devrait se mettre d'accord sur ce sujet et que l'on devrait solliciter nos futurs députés afin qu'ils montent au créneau car, oui, le bruit d'un avion est le même à Pessac, Talence, Martignas, Eysines, Le Haillan ou à Saint-Jean-d'Illac. Cependant, cela ne relève pas de la Métropole.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Quant à dire que vos trois communes demandent la suppression totale de la piste secondaire et donc des nuisances sonores qui en découlent, c'est du point de vue d'un élu, totalement irresponsable pour ne pas dire insultant pour les populations qui sont situées dans le couloir de bruit de la piste principale. Ce n'est pas une façon de procéder. Aujourd'hui, nous sommes d'accord sur un certain nombre de choses. Oui, l'aéroport est un acteur économique incontournable. Personne ne veut le rayer de la carte. En revanche, cet aéroport ne peut pas faire n'importe quoi surtout au mépris des habitants qui supportent ces nuisances. C'est un premier fait. Je pense que nous sommes tous d'accord ici pour dire que les vols de nuit doivent cesser, nos habitants ont droit au repos la nuit et que la terre ne va pas arrêter de continuer à tourner, parce qu'il n'y a pas de vols de nuit. Nous sommes un des rares aéroports aujourd'hui en France où les vols de nuit sont autorisés. Il faut nous mettre d'accord sur la modification de la loi pour que des indemnités puissent être prises en compte sur vos territoires et aussi sur la maîtrise d'un trafic. Par conséquent, d'accord pour un débat, mais ne faisons pas les choses à l'envers.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la rapporteur. Il y a encore une demande de prise de parole ? Non, ce n'était pas vous. Il y a Monsieur RAUTUREAU, Madame PAVONE qui ont les micros ouverts, c'est pour une demande de prise de parole ? En général, après le rapporteur, on n'intervient pas. On fait le débat avant le débat ? Pardon, je n'ai rien dit.

Il me semble que la délibération porte sur le Bassin versant.

M. MORISSET (hors micro) : Exact, c'était ma question.

Mme la Présidente Christine BOST : Parce que Madame KISS vous a peut-être dit des choses qui ne vous conviennent pas ? Non, ce n'est pas Madame KISS qui a commencé le débat.

Monsieur RAUTUREAU, on vous écoute.

M. RAUTUREAU (hors micro) : Elle a commencé le débat.

Mme KISS : Bassin versant, je vous rappelle...

M. RAUTUREAU :

Madame la Présidente Christine BOST, mes chers collègues. Madame la Présidente Christine BOST, vous voudriez pérenniser un fonctionnement et un équilibre entre les deux pistes qui n'a tout simplement pas lieu d'être au regard de l'histoire de la stratégie de l'aéroport et des documents d'urbanisme existants. Au-delà des arguments développés par mes collègues, il est important de rappeler que la réalité de l'utilisation de cette piste sécante n'a jamais été envisagée telle qu'elle est aujourd'hui.

La preuve en est, à Pessac, lors de mutation de vente, aucune restriction, aucune information n'est prévue et n'a jamais été prévue dans le cadre des procédures d'urbanisme sur la question aéroportuaire, et pour cause, le plan d'exposition au bruit intègre les prévisions de trafic à court, moyen et long terme. Il vise à encadrer l'urbanisation des zones avoisinant l'aéroport. Il définit quatre zones de bruit à l'intérieur desquelles la construction et la densification des habitations sont réglementées, interdites ou limitées.

Dans le cas de nouvelles constructions de logements qui seraient autorisées, celles-ci devront respecter les règles d'isolation acoustique. Ce n'est pas le cas sur les communes concernées et Pessac en particulier. Le plan de gêne sonore qui comporte trois zones, 1, 2 et 3, correspond respectivement à une gêne très forte, forte et modérée. Trois zones à l'intérieur desquelles les riverains de l'aéroport de Bordeaux peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'aides financières pour l'insonorisation de leur logement.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Nous sommes aujourd'hui dans un déni de réalité des nuisances subies par les habitants concernés par la piste sécante. Vous y participez, Madame la Présidente Christine BOST avec des propos scandaleux sur le nombre de personnes impactées sur notre commune. Lorsque les atterrissages basculent sur la piste secondaire, c'est 100 % des nuisances qui basculent.

Aujourd'hui, les nouveaux arrivants découvrent *a posteriori* ce qui sera leur réalité quotidienne. C'est cela qui est un vrai scandale. D'ailleurs, la preuve en est : 60 % des plaintes enregistrées par l'aéroport aujourd'hui concernent exclusivement la piste secondaire. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est délicieux. Je vous rejoins, nous aurions eu tort de nous en priver.
Madame PAVONE.

Mme PAVONE : Merci Madame la Présidente Christine BOST. J'aimerais que l'on mette un instant de côté la question de la piste secondaire et que nous nous arrêtons vraiment, parce que c'est le fond, sur le ressenti des habitants, le respect et l'écoute que nous devons leur porter. Madame la Présidente Christine BOST, les Pessacais ont le droit à votre considération quant aux nuisances qu'ils subissent. Nous le savons tous, les mots peuvent traduire une façon de penser, et peut-être un peu de dédain. Il est vrai que si on se réfère à votre intervention du 28 mai 2024 sur France Bleue Gironde au sujet de l'aéroport, le ton était bien loin d'être celui de la bienveillance que les Pessacais sont en droit d'attendre de la Métropole. Quel mépris ! Le ressenti était celui-là. Les Pessacais n'ont pas été habitués à ce mépris. Était-ce vraiment nécessaire ? Je cite : « 2 à 300 Pessacais concernés », sous-entendu : tout cela pour ça. J'espère que vous avez pu rectifier vos sources, vos chiffres, parce que pour le ton déplacé et irrespectueux, celui-là sera plus difficile à faire oublier aux habitants de Pessac, je vous l'assure. Pensez-vous sérieusement que 600 personnes se déplacent à une réunion sans raison ? Pensez-vous que les études scientifiques sont complaisantes, que le nombre de signatures sur la pétition relève d'un miracle ou juste d'une solidarité avec les voisins ? Vous êtes Madame la Présidente Christine BOST, dois-je le rappeler, la Présidente de tous les habitants de la Métropole. Vous devez répondre, entendre tous les besoins de ces habitants qui soient Pessacais ou autres. Soyez à la hauteur des métropolitains qui vous font confiance pour une solution objective dans un dialogue bienveillant et démocratique. La bienveillance engendre toujours la confiance, la confiance, le respect. Permettez donc une vraie vision politique globale attendue sur ce sujet.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame. Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Je voulais reprendre les derniers termes de Madame Pascale PAVONE sur la bienveillance. Nous avons eu dans cette assemblée depuis le début de cette mandature, à affronter bien des crises et bien des dossiers, notamment ferroviaire sur lequel nous n'étions pas d'accord, y compris certains appartenant à la même majorité.

Je voulais revenir sur la proposition que vous avez faite, Monsieur Franck RAYNAL, sur la capacité qui serait la nôtre d'ouvrir un débat respectueux et bienveillant sur ce que nous souhaitons pour le devenir de notre aéroport. En partant du postulat, comme l'a rappelé Monsieur Jacques MANGON, qu'avoir l'aéroport, comme un certain nombre de centralités, est une chance, mais que nous pouvions tous nous accorder sur le fait de dire que face à l'État, et comme bien d'autres collectivités avant nous, l'unanimité sur tel ou tel sujet des élus que nous sommes de la Métropole, pourrait nous permettre d'obtenir des choses bénéfiques pour l'ensemble des habitants de la Métropole, qu'ils soient survolés par la piste principale ou qu'ils soient survolés par la piste sécante, voire même dans le cas des habitants de Martignas par les deux.

C'est cette mobilisation des élus qui a contribué dans certaines métropoles à obtenir l'interdiction des vols de nuit. C'est cette mobilisation des élus qui a permis dans certaines

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

métropoles de limiter avant la nuit le survol de tel ou tel aéroport.

Sur l'intervention de tout ce que tu as fait, Madame Andréa KISS, je ne crois pas que ce soit insultant. Nous avons demandé au ministre des Transports puisqu'il y en a encore un à l'heure où nous parlons et au Préfet, le fait de nous recevoir dans le cadre de l'enquête qui est faite sur la suppression ou le maintien de la piste sécante. Je voudrais rappeler ici que la position officielle de l'aéroport de Bordeaux est la suppression de cette piste sécante. Il appartient, comme dans n'importe quel débat, comme dans le débat que nous avons eu notamment sur le GPSO (Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest) à ce que chacune et chacun puissent apporter sans être invectivé personnellement ou globalement sur le fait de pouvoir apporter sa vérité, la défense de ses habitants, sans pour autant être taxé de manquer de solidarité.

Nous avons chacune et chacun dans nos communes respectives des choses que nous voudrions souvent voir dans d'autres communes. Je pense et c'est là notre responsabilité partagée, en tout cas, c'est la conclusion que j'en avais eu de notre réunion avec vous, Madame la Présidente Christine BOST, l'occasion de pouvoir dresser un tableau sur lequel je pense que nous aurons beaucoup de lignes sur lesquelles nous accorder pour apporter une vraie plus-value à nos habitants. Si d'aventure des divergences venaient à continuer sur d'autres sujets, nous les assumerions, mais pas besoin pour cela de parler d'insultes ou le fait de pouvoir s'invectiver les uns les autres.

En tout cas, c'est le souhait que j'ai formé avec Monsieur Frank RAYNAL avec Monsieur Jérôme PEScina parmi nous, et de manière à ce que l'on puisse avancer sereinement sur ce débat. En tout cas, je crois qu'il n'y a jamais rien de mal à se parler les uns et les autres, et les conditions de notre débat politique national aujourd'hui nous invitent vraiment à beaucoup de pondération, quel que soit les bancs et quel que soit nos opinions ou écuries politiques. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame LOUNICI.

Mme LOUNICI : Merci Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues. Pour aller dans le même sens que mes collègues de Pessac et Monsieur le Maire et d'autres élus qui ont rappelé avec des arguments solides et documentés la nécessité de mettre le débat sur l'avenir de l'aéroport de Bordeaux/Mérignac, je voudrais rajouter, pour ma part, deux arguments.

Le premier argument est l'argument sanitaire. La santé est dans tous les sondages sur le podium des préoccupations des Français, parfois première, parfois deuxième préoccupation des Français. L'argument sanitaire est celui des vols de nuit, dont nous demandons la suppression de 22 heures à 6 heures du matin, tant leur existence représente une forme d'incongruité. Cet aéroport est le seul aéroport de France avec celui de Lille qui les maintient. On connaît l'impact délétère de ces vols de nuit et donc des nuisances sonores sur la santé des riverains, notamment sur leur santé mentale, par les troubles du sommeil qu'ils occasionnent, eux-mêmes pouvant être à l'origine de stress, de syndrome anxio-dépressif voire de véritables maladies psychosomatiques.

Le deuxième argument est celui de la démocratie participative et représentative à laquelle j'en suis sûre vous êtes attachée évidemment et qui mieux que notre assemblée où toutes les communes de Bordeaux Métropole sont représentées pour mettre sur la table ce débat qui intéresse tous les habitants de la Métropole, et pas seulement ceux impactés par les deux pistes ? Cette demande de débat est urgente, Monsieur Patrick BOBET l'a rappelé, puisque si les travaux de la piste secondaire sont entamés, les choses seront beaucoup plus difficiles et son usage sera forcément accru, représentant ainsi un véritable danger. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Merci. Bonjour à tous. C'est incroyable qu'une délibération qui, au départ, parlait du Bassin versant, si je l'ai bien lu, est en train de dériver totalement puisque j'imagine, **Monsieur Franck RAYNAL**, cher Franck, que ta question sur le débat ne portait pas sur le Bassin versant ? Je comprends que chaque élu Pessacais ait envie de s'exprimer. Forcément, vous êtes nombreux.

Je voudrais revenir sur quelques interventions précédentes sur le fait que cela ne serait pas une mauvaise idée, de prendre un peu de hauteur et d'éviter que chacun regarde ses riverains comme étant les seuls riverains impactés. Finalement, c'est cela qui est en train de se faire. J'entends la phrase de **Monsieur Emmanuel SALLABERRY** : face à l'État l'unanimité permet de mieux obtenir des choses de la part de l'État. C'est quelque chose difficile, ce pourquoi d'ailleurs quelques maires ont été au moins surpris de la lettre qui a été signée par vous-mêmes **Monsieur Franck RAYNAL** et **Monsieur Jérôme PEScina**, car justement on ne parlait pas d'unanimité. Je trouve dommage que dans les propos d'autres collègues on entend parler de mépris des Pessacais. Je ne pense pas que l'on méprise les Pessacais, mais je pense que lorsque chaque Pessacais s'exprime, cela serait comme si le reste des métropolitains n'existait pas, on pourrait sentir peut-être cet élément de mépris. Je souhaiterais que l'on reprenne de la hauteur, afin d'arrêter de compter le nombre de riverains, de pétitionnaires qu'il y a d'un côté comme de l'autre et plutôt privilégier la discussion. De toute façon, dans les deux cas, les nuisances doivent être prises en considération. Lorsque vous dites **Monsieur Benoît RAUTUREAU** que lorsque 12 % de la piste est occupée, c'est 100 % des nuisances sont de ce côté, chiffre contre chiffre, quand 88 % de la piste est occupée, c'est 100 % des 88 % des nuisances sont du même côté. On ne va pas y arriver comme cela. C'est en évitant de s'affronter sur ce sujet, évitant aussi le mépris et sans employer le terme que l'on arrivera peut-être à quelque chose face à l'État.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Madame FERREIRA**. **Monsieur CHAUSSET**.

M. CHAUSSET : Je pense que le débat aurait pu avoir lieu il y a quelques années. Le sujet des nuisances de telle ou telle piste, n'est pas nouveau. Je suis un peu surpris quand même que ce sujet soit évoqué aujourd'hui alors qu'il est n'est pas récent. Je trouve aussi un peu dommage que vous stigmatisiez **Madame la Présidente Christine BOST**. Je vous rappelle quand même que c'est une compétence de l'État. C'est l'État qui décide. J'espère pour vous que la future représentation nationale défendra mieux vos intérêts à partir de dimanche prochain.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Madame TERRAZA**.

Mme TERRAZA : **Madame Véronique FERREIRA** a exprimé une partie de ce que je voulais dire. J'écoute et je suis un peu interloquée par les interventions successives, notamment des élus de Pessac qui ont bien tous anticipé en cette délibération, en la détournant finalement de son sujet principal qui est quand même le Bassin versant. Je fais partie des maires dont la population est plus en plus impactée par la piste principale également. Je pense qu'aujourd'hui, au sein de cet hémicycle, on doit être solidaire. On est une Métropole. Est-ce que les Pessacais, est-ce que les Talençais, est-ce que les Martignassais ne prennent jamais l'avion ? C'est une question que je pose. Tout le monde prend l'avion. Je prends l'avion. Dans cet hémicycle, beaucoup de gens ont déjà pris l'avion. On est donc tout à fait d'accord de dire que l'aéroport, c'est pour nous un avantage majeur. Par contre, c'est un aéroport qui est situé très près de l'habitat avec les nuisances que l'on connaît. Les nuisances sonores, on le sait aujourd'hui, c'est la deuxième origine des problèmes psychologiques, psychiatriques. On le sait tout cela. Je crois qu'aujourd'hui le débat de la piste sécante, c'est un sujet. Je rappelle la solidarité métropolitaine, je rappelle qu'il y a quand même, je pense, comme le disait **Monsieur Emmanuel SALLABERRY** très justement, un certain nombre de points sur lesquels on peut tous être d'accord. Est-ce que l'on veut, pour commencer, limiter ou au moins essayer de voir jusqu'où l'activité de l'aéroport est tolérable ? Cela, je pense que l'on est tous d'accord pour essayer de trouver là-dessus un point d'entente.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Le deuxième sujet, c'est le *low cost*. Est-ce que le modèle du *low cost* est un modèle que l'on souhaite ? Monsieur Alain CAZABONE est parti, c'est dommage. Personnellement, non, le *low cost*, ce n'est pas du tout le modèle, je pense, qu'il faut avoir quand on voit les conditions de travail des gens qui sont dans ces compagnies.

Troisièmement, après les vols de nuit, je pense que l'on sera tous d'accord aussi pour travailler sur l'arrêt des vols de nuit. Je pense qu'en effet on a tout intérêt à faire jouer cette solidarité métropolitaine et à ne pas nous étripier et nous batailler sur ce débat de la piste sécante qui, pour moi, n'est pas le débat essentiel. La piste sécante est au-dessus des communes concernées depuis longtemps. La piste principale est au-dessus des communes concernées depuis longtemps. Je pense qu'aujourd'hui le sujet est de maintenir un peu cette espèce d'équilibre entre deux pistes, et surtout de voir jusqu'où on veut que cet aéroport croisse dans son activité.

Voilà, c'est ce que je voulais dire.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Si vous le permettez, je vais apporter quelques mots de conclusion, non pas, bien sûr, sur la question du Bassin versant. Je suis assez surprise de cette espèce de procès d'intention qui m'est fait, notamment sur la position de la Présidente de la Métropole qui pourrait être à l'opposé de ce qui est celle de la maire d'Eysines depuis 16 ans. Comment pouvez-vous imaginer qu'en devenant Présidente de la Métropole ma position sur ce sujet que je connais bien, puisse changer de façon drastique ? Ma position est connue. Elle a toujours été, je crois, modérée. Elle a toujours été de dire que je ne suis pas en opposition avec l'aéroport. Je reconnais la nécessité d'avoir un aéroport dynamique sur notre territoire, d'avoir un aéroport qui génère de l'activité économique, qui génère de l'emploi, mais un aéroport responsable. Un aéroport responsable, c'est un aéroport qui se soucie de l'environnement dans lequel il évolue.

C'est, je crois, la nouvelle stratégie du nouveau directoire de l'aéroport : se soucier un peu plus de sa position, de son impact sur l'environnement, de son impact sur le bruit, de son impact sur la santé des habitants. Donc, ce premier point me semble indispensable. Je suis favorable à la présence d'un outil de cette nature sur notre territoire. Il est indispensable pour notre dynamisme économique, pour notre tourisme, pour le développement de notre territoire, mais cela doit être un aéroport responsable. Il y a un certain nombre de points que tout le monde a évoqué : les points de bataille, la question des vols de nuit. Nous sommes en plein dedans. Il est évident, et je crois que là, je n'ai pas entendu, mais peut-être que c'est une erreur de ma part, mais je n'ai entendu aucune voix ici ou là s'élever pour dire que nous n'étions pas tous unanimes pour la suppression des vols de nuit. Je crois que c'est l'unanimité qui se distingue sur tous les bancs de cette assemblée.

Il y a une question qui se pose évidemment sur la question du nombre de mouvements, du nombre de vols. Jusqu'où pouvons-nous supporter un trafic aérien ? Jusqu'où nos populations quelles qu'elles soient de Pessac, d'Eysines, du Haillan, de Martignas ou d'ailleurs peuvent supporter un trafic aérien ? J'entends Monsieur Benoît RAUTUREAU qui porte comme argument le nombre de pétitions, le nombre de réclamations qui sont faites à l'aéroport lorsque les habitants de Pessac ont du mal à accepter et à tolérer le bruit. Je l'entends, je le comprends. La différence entre vos populations et les populations qui sont sous la piste principale qui capte entre 80 et 88 % du trafic, c'est que malheureusement nos populations sont plus résignées. Elles ont l'habitude de ce trafic aérien. Vous, lorsqu'il y a des modifications, par exemple, lorsqu'il y a des travaux sur la piste principale et qu'exclusivement c'est la piste secondaire qui est utilisée, et bien, je comprends que cela perturbe de façon considérable les habitants et qu'ils se manifestent auprès de l'aéroport, c'est normal. Je ne suis pas opposée à dire que le bruit est plus supportable pour les habitants de Pessac que pour les habitants d'Eysines ou du Haillan ou de Blanquefort ou d'ailleurs. Ce n'est pas du tout ma position, mais finalement Monsieur Franck RAYNAL, Monsieur le Maire de Pessac,

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

c'est quand même vous qui m'avez contraint à sortir du bois. C'est vous qui m'avez obligée avec vos prises de position à donner la position de la Présidente de la Métropole et de la maire d'Eysines qui était de redire la position. C'est vous qui avez remis ce débat sur le tapis, parce que nous, on ne demande pas que les habitants de Pessac subissent plus de nuisances. Dans la réunion que nous avons eue le 20 juin, il m'a été dit que j'aurais demandé une juste répartition. Une juste répartition, cela voudrait dire 50-50. À aucun moment, je n'ai eu l'outrecuidance de demander cela. Aujourd'hui, vous captez 12 % du trafic en moyenne. Nous, 88 %. Je crois qu'il est raisonnable de rester sur un statu quo. C'est d'ailleurs la conclusion que nous avons eue à la réunion que nous avons organisée, réunion à laquelle vous nous reprochez aujourd'hui d'avoir convié en dehors de vous, les trois maires concernés par la piste secondaire, vous me reprochez d'avoir convié les maires concernés par la piste principale. Aujourd'hui, vous me demandez un grand débat qui concerne les 104 élus. Pardonnez-moi, mais il me semblait logique et évident que cette première discussion, nous l'ayons avec tous les maires concernés. C'est ce que nous avons eu. On s'est dit des choses de façon vive. On a eu une conclusion en se disant que l'on était, et Madame Andréa KISS l'a repris, tout à fait favorable à travailler ensemble pour que vous puissiez avoir réparation, pour que vos populations soient concernées par les protections.

Le chiffre de 300 habitants de Pessac, ce n'est pas un chiffre que j'ai inventé. C'est un chiffre qui correspond, non pas la réalité, mais à la réalité légale, c'est-à-dire vous avez 300 personnes qui sont concernées par les indemnités possibles. Nous, on est 12 fois plus, je ne sais plus combien. Donc, ce chiffre-là n'est pas du tout caricatural. Nous, on est tout à fait d'accord pour travailler avec vous, pour faire en sorte que les habitants qui sont touchés par le bruit le soient moins par des mesures d'accompagnement et d'isolation phonique notamment comme le sont les habitants concernés sur les villes d'Eysines, de Mérignac et du Haillan notamment. Donc, tout à fait favorable pour travailler là-dessus. Cela a été la conclusion de notre réunion du 20.

M. RAYNAL (hors micro) : Nous ne l'avons pas eue.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien sûr que si. On s'est parlé quand même Monsieur Franck RAYNAL. Il y a eu une conclusion. On est parti sur ces questions-là. J'ai d'ailleurs été très surprise que quelques jours après, comme l'a dit Madame Andréa KISS, vous redemandiez un débat sur la suppression de la piste sécante. Mais je suis d'accord, l'aéroport n'est pas seulement la question de la piste sécante, c'est aussi tous les aménagements, la place de cet outil dans l'environnement économique et touristique de notre territoire. Le débat doit être beaucoup plus large que cette question de la piste sécante.

Je suis tout à fait favorable à organiser un débat. Cela fait trois mois que je suis Présidente de la Métropole. Cela fait 16 ans que je siège ici dans cet hémicycle. Jamais en 16 ans, un tel débat n'a eu lieu. Jamais une telle demande n'a été formulée. Permettez-moi, au bout de quelques semaines de présidence de la Métropole, de prendre le temps d'organiser avec beaucoup d'appétit ce débat sur l'aéroport que nous pourrions tenir avant la fin de l'année 2024. Je m'y engage de façon très favorable et très optimiste aussi, parce que je crois pouvoir compter sur la sagesse de chacun, parce que nous touchons un outil finalement qui touche beaucoup de politiques : la politique santé, la politique environnement, la politique économique. Donc, je crois que chacun pourra prendre part à ce débat en dézoomant et en sortant des intérêts qui pourraient être qualifiés d'intérêts particuliers.

Je mets aux voix cette délibération sur le Bassin versant.

M. MORISSET (hors micro) : Pourquoi je ne peux pas intervenir ?

Mme la Présidente Christine BOST : Vous ne pouvez pas intervenir parce que vous êtes déjà intervenu et que je viens de conclure Monsieur MORISSET.

Le vote est lancé.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT,
Monsieur FLORIAN, Monsieur LAMARQUE,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PUJOL,
Monsieur TRIJOLET**

Monsieur le secrétaire de séance.

M. GARNIER : Affaire n° 52, toujours dans la délégation de Madame Marie RÉCALDE, mais Madame Andréa KISS rapporte l'affaire : Bordeaux – Requalification des allées de Tourny à Bordeaux – Co-maîtrise d'ouvrage – Participation financière.

Mme RECALDE
(n°52) BORDEAUX - Requalification des allées de Tourny à Bordeaux - Co-maîtrise d'ouvrage - Participation financière - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame KISS. Monsieur Stéphane MARI.

M. Stéphane MARI : Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues. Lors de la présentation de ce projet au conseil métropolitain du mois de février dernier, vous aviez annoncé un coût de 9 millions d'euros, justifié selon vous, Madame Andréa KISS, comme une cote mal taillée, comme c'est le cas à chaque lancement d'opération, avec une connaissance approximativement du coût du mètre carré. Aujourd'hui, ce projet nous est présenté avec un budget de 15 millions d'euros. Face à notre étonnement en commission, il nous a été répondu que les 9 millions d'euros ne concernaient que la période des CODEV 2024-2027 (Conseil de développement) et que le budget global se chiffre en réalité à 15 millions d'euros. S'il était connu, pourquoi ne pas nous avoir donné dès le départ le coût total du projet ? Ou alors ce chiffrage a été revu depuis février et auquel cas nous vous demandons sur quelle base ? Il est difficile de concevoir que l'enveloppe ait augmenté alors qu'aucun projet précis n'ait encore été défini. Celui-ci ayant nécessité normalement à être déterminé par les résultats de la concertation auprès des habitants. En février, nous avons dénoncé un manque de transparence sur ce dossier. Cette nouvelle délibération confirme malheureusement nos préoccupations. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN : Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues. Je vais être assez court, surtout qu'un certain nombre de remarques que j'aurais pu faire ont déjà été faites par Monsieur Stéphane MARI et je rejoins son interrogation sur l'évolution du prix qui n'est pas adossé d'ailleurs à un projet qui justifierait un tel prix. Est-ce qu'il est plus bas, plus haut, peu importe, mais tout cela est assez « flou ».

Les élus bordelais considèrent que c'est un point d'avancée. Enfin, on connaît qui sera en charge de la maîtrise d'ouvrage. On distingue à peu près comment se répartiront les charges financières et qui les supportera. C'est un point de départ et nous n'y voyons pas d'inconvénient particulier. Il y a eu une première concertation qui a été lancée. D'ailleurs, le groupe que je préside y a participé. Nous avons porté à cette concertation, et j'en profite pour remercier Madame Tiphaine ARDOIN de son échange positif qu'elle a pu avoir avec moi s'agissant du portage de ces 650 réponses que nous avons obtenues. Donc, c'est maintenant un nouveau point de départ, et c'est là-dessus que nous apportons des réserves et des interrogations.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Les premières interrogations, c'est quel est le calendrier plus précis d'une présentation à l'appui de ce qui a été collecté en termes de concertation, parce que l'on nous parle de nouvelle concertation sur quelque chose qui serait peut-être plus défini, quand, comment, sous quelle forme ? Est-ce que c'est la Ville qui va le porter ? On pense que c'est aussi un débat municipal même si la maîtrise d'ouvrage est assurée à l'essentiel par Bordeaux Métropole.

Et puis des réserves parce que nous, on considère que l'on n'a pas de perspectives sur ce projet. On voit que la convention ou la délibération est quand même *a minima* : oui, bien sûr, apaisée. Oui, bien sûr, végétalisée. Oui, revoir les usages. Très bien, mais il y a les vrais sujets qui fâchent : quid de l'accessibilité sur ce secteur ? Quid de la desserte ? Je parle de la desserte en termes de déplacement. Quid du transit ? Comment cela se passe sur les décisions qui sont prises ? Tout cela pour nous amener à nous abstenir. C'est une abstention positive et une abstention d'attente des premiers livrables.

Par ailleurs, et je rebondirai sur ce qu'a dit très justement Monsieur Stéphane MARI, si toutefois c'est un dossier très bordelais, vu les engagements financiers, il doit y avoir aussi un échange, une co-construction à l'échelle de l'agglomération. J'essaie de m'extraire de ma casquette purement bordelaise pour que cela soit livré aussi au débat et que toutes les étapes de ce projet de requalification soient mises sur la table de l'agglomération. Je me mets à la place des élus d'autres communes qui pourraient s'étonner des variations de coûts et les évolutions à la surenchère sur ce dossier quand on connaît les difficultés financières qui sont les nôtres et surtout celles qui sont à venir.

Donc, les élus bordelais s'abstiendront. Je pense qu'il y a beaucoup d'élus du groupe Bordeaux Métropole Commune qui s'abstiendront aussi, mais après, chacun bien évidemment peut s'exprimer ou exprimer un vote. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur FLORIAN. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Il y a beaucoup de paroles par rapport à ce qu'il s'est passé juste avant, c'est-à-dire que c'est une délibération où on n'était pas sur le sujet et sur laquelle ma question n'a pas eu de réponse. Effectivement, je parlais de pollution de surface et je parlais du versant 3 et de la façon dont aujourd'hui on pouvait s'engager ici avec vous, peut-être Madame la Présidente Christine BOST, sur un bilan de ce qui se passe aujourd'hui sur cet aéroport sur le versant 3, puisque c'est repris.

Mme la Présidente Christine BOST : Le débat est clos.

M. MORISSET : Oui, mais vous n'avez pas répondu.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous avez droit à poser des questions. On a droit de ne pas y répondre.

M. MORISSET : En attendant cela vous arrangeait bien d'avoir un début avec ce que vous avez évoqué, c'est-à-dire avec Monsieur Franck RAYNAL, sur le sujet sur lequel je pense que la plupart des gens sont favorables : qu'il y ait un débat, et que l'on trouve des consensus et j'espère que cela débouchera peut-être sur une motion envers le gouvernement qui fera en sorte...

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Non, je veux parler de la délibération juste après. Si, la délibération sur les allées de Tourny, je vais en parler. Je termine ma phrase juste par rapport au fait que s'il y a une motion qui doit être faite sur l'aéroport, que l'on travaille sur la norme des bruits de l'avion.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Nous aurons un débat **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Oui, mais justement. Je vais voter pour cette délibération et j'espère que justement soit pris en compte, entre autres, même s'il faudra être vigilant sur le coût. Cela a été évoqué. Il faut être raisonnable parfois sur les projets, mais en tout cas, il me semble que l'idée était belle. C'était celle que l'on avait recueillie quand on avait fait une concertation auprès des collégiens, avec l'association « Aux arbres citoyens », sur laquelle la pergola au-dessus de la place Tourny était retenue. Donc, s'il y a une continuité, je le répète par rapport à ce que j'ai dit dans différents conseils, si on peut avoir une continuité sur un projet qui était quand même assez intéressant, puisqu'il y a peu d'entretien, il y a une beauté artistique qui peut être observée, et cela pourrait être un attrait touristique, que l'on fasse de ces allées de Tourny une véritable place, avec une pergola haute qui permettrait d'avoir une véritable ombre, vision d'un grand espace quasiment couvert par du végétal. À mon sens, cela peut éventuellement parler à certaines personnes, et j'espère que le débat public sera enrichi par rapport à cette requalification. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : **Monsieur HURMIC**.

M. HURMIC : Merci **Madame la Présidente Christine BOST**. C'est en effet un projet très ambitieux de requalification de ces allées de Tourny qui est en train de se dérouler. Faut-il s'excuser ici de ce caractère ambitieux ou trop ambitieux ? Je ne le crois pas. C'est une artère majeure de la ville de Bordeaux et de notre agglomération qui a très peu bougé depuis la date de sa création en 1747 par l'Intendant Tourny. Depuis, nous n'avons pas touché à nos allées de Tourny si ce n'est dans les années 80. Il y a eu le creusement du parking souterrain et la plantation de quatre allées de tilleuls. Nous avons tellement peu touché à ces allées de Tourny qu'elles sont totalement tombées en désuétude. Elles étaient de moins en moins fréquentées, et il nous semble qu'il était urgent et nécessaire pour la ville de Bordeaux et pour la Métropole, de lancer ce vaste projet. J'ai du mal à comprendre les réticences et les réserves très conservatrices qui ont pu être émises dans le cadre de ce débat. D'autant plus qu'elles sont totalement décalées avec les attentes des Bordelais. Nous avons lancé une vaste participation citoyenne, assez originale dans la mesure où il y a une première partie où nous avons voulu interroger les Bordelaises et les Bordelais sur le diagnostic et une deuxième partie où nous avons souhaité qu'ils nous fassent un certain nombre de propositions. Grand succès : 1 500 participants autour de cette concertation, des habitants, des architectes, des commerçants, des restaurateurs, des acteurs économiques, des parents et enfants, des promeneurs, des observateurs. Donc, un très large panel qui prouve que les Bordelais ont envie que cela change, et que nous, politiques, nous prenions nos responsabilités. Je note dans les résultats de cette concertation que ce qui est revenu le plus dans les points de vue exprimés, c'est : ces allées de Tourny ne sont pas suffisamment mises en valeur, elles sont trop minérales, elles manquent de fleurs et de pelouse et de points d'eau. La place de la voiture est jugée trop importante et bruyante tout en tenant compte de l'intérêt du parking souterrain. Elles sont jugées trop calmes et peu animées. Je pense que c'était intéressant d'avoir le point de vue des Bordelais. D'autant plus qu'il correspond, je crois, à la volonté politique qui était la nôtre. J'avais lancé la concertation en disant : je souhaite propulser comme nous faisons ailleurs dans Bordeaux régulièrement ce que j'appelle les 3A, c'est-à-dire : Arborer, Apaiser et Animer. Je vous promets qu'aux termes de la concertation ce sont les trois préoccupations qui sont le plus sorties des avis et des opinions émises par les concertés. Donc, je crois que c'est un projet qui avance, qui sera lent à mettre en œuvre. J'entends que l'on reproche le fait que cela serait la Métropole qui piloterait la concertation, mais j'ai envie de dire : il fallait trouver une solution.

La particularité des allées de Tourny, c'est que le terre-plein central relève de la mairie de Bordeaux, tandis que la voirie autour des allées de Tourny relève de la Métropole. Alors, qu'est-ce qu'il fallait faire ? Deux concertations ? Une concertation mairie et une concertation Métropole ? Vous imaginez un peu les difficultés qui auraient été occasionnées ? Je pense

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

qu'il était plus simple que ce soit un projet porté par la Ville et par la Métropole et que la concertation soit portée par la Métropole qui a aussi une certaine expérience en la matière, cela me paraîtrait relever d'un souci de simplicité et de cohérence. Je ne comprends pas que cela puisse être remis en question ou en tout cas critiqué.

Je ne veux pas être plus long, mais je veux redire ici que c'est un projet majeur d'aménagement de la ville de Bordeaux et de la Métropole. On a beaucoup tardé à le faire, je le reconnais, avec un programme très vaste, vous l'imaginez bien. Cela aurait pu être fait il y a déjà bien longtemps. En tout cas, on s'y attelle maintenant avec les Bordelaises et les Bordelais qui, je le redis, sont passionnés par le devenir de leurs allées de Tourny.

Voilà ce que je voulais dire en réponse à un certain nombre d'expressions.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur HURMIC. Madame KISS.

Mme KISS : En résumé. Si, concernant les coûts, nous n'avons pas été clairs, je m'en excuse. Il y a, à la fois, le phasage dans le temps et aussi le fait qu'il y a une partie qui est prise en charge par la Ville et une partie qui est prise en charge par la Métropole, et surtout ce ne sont sans doute pas les coûts définitifs. On est bien sûr soucieux des deniers publics, et » au fur et à mesure de l'avancement dans les études, nous affinerons. Cela dépendra aussi des choix que l'on fait, selon le type de matériaux, selon ce que l'on végétalise ou pas, etc., etc.

Pour la concertation, Monsieur Pierre HURMIC l'a dit, je l'ai aussi trouvé plutôt exemplaire. Je trouve que nous nous améliorons de concertation en concertation. On effectue des projets de plus en plus intéressants et originaux. On va chercher des publics absents. Je trouve que nous n'avons pas à rougir et vous invite à y participer autant que faire se peut. De fait, Monsieur Nicolas FLORIAN a raison, ce n'était pas un débat purement municipal. La place de Tourny est fréquentée par beaucoup de métropolitains, par beaucoup de touristes, donc c'est aussi normal que l'on ait pu dézoomer là-dessus.

Concernant le calendrier, comme je l'ai expliqué précédemment, au fur et à mesure de l'avancement des études nous affinerons, une fois que seront désignés ceux qui réaliseront les travaux des allées de Tourny, nous aurons des éléments de plus en plus précis. Nous savons que cela va être phasé sur deux CODEV, car une partie étude, et ensuite une partie travaux. Il y a beaucoup d'enjeux sur cette place, que l'on retrouve d'ailleurs sur l'ensemble de l'aménagement de nos espaces publics, c'est-à-dire les enjeux que tu évoquais, de mobilité, mais aussi de prise en compte du dérèglement climatique. Je n'ai aucun doute sur le fait que les services de la Métropole et ceux qui réaliseront les travaux seront très soucieux de tous ces sujets-là et que l'on tiendra compte, bien évidemment, des attentes de tous ceux qui ont pu s'exprimer lors de la concertation.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance les opérations de vote.

Majorité

Abstention : Madame AMOUROUX, Madame DELATTRE, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame SABOURET

Contre : Monsieur CAZENAVE, Monsieur MARI

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BOUSQUET-PITT, Madame BRU, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT,

Monsieur le secrétaire.

M. GARNIER : Affaire 66, délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : Commune de Cenon – Végétalisation de six cours d'écoles – Contrat de codéveloppement 2024-2027 – Subvention d'aide à l'investissement.

M. PAPADATO

(n°66) Commune de CENON- Végétalisation de six cours d'écoles - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Je vais être rapide. Je vais voter pour cette délibération. Je rappelle simplement que dans le sud de la France, il y a eu des initiatives très intéressantes. Entre autres, il y en a une qui s'appelle Matercadam, c'est-à-dire la logique de faire en sorte qu'au lieu d'écroûter un bitume et on ne sait pas trop comment le recycler après, on a eu des tests qui ont été faits pour remettre des végétaux sur le bitume, on fait en sorte que cela pénètre et que la nature reprenne en gros son cycle vertical, en particulier avec les petits vers, les lombrics. Puis, au bout d'un certain temps, on replante, et on se rend compte que ce qui est récolté n'est pas toxique, parce qu'il y a eu le phénomène de remédiation. Donc, il y a une dépollution qui est faite par la nature quand on laisse faire un peu les choses. Cela peut être intéressant suivant la localité. Évidemment, j'espère que l'on reste vigilant, qu'on analyse aussi en aval et en amont la notion de décomposition de ces éléments par la nature, parce que, évidemment, on sait qu'il peut y avoir simplement qu'un transfert, et cela peut éventuellement se retrouver dans les nappes.

Hormis cela, à mon sens, c'est une initiative qui est intéressante, puisqu'elle a été faite dans le sud de la France où on sait que dans cette région la notion de l'eau est importante, puisqu'elle est plus rare que dans notre région, à nous, océanique. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance l'opération de vote. 92 voix pour. Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BRU, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Monsieur DUPRAT, Madame FERREIRA, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MARI

M. GARNIER : Pour la dernière délibération, affaire 75, dans la délégation de Monsieur Patrick BOBET : Zone industrielle de Blanquefort – Bail à construction au profit de la société Alter Oak.

M. BOBET

(n°75) Zone industrielle de Blanquefort - Bail à construction au profit de la société Alter Oak - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci **Madame la Présidente Christine BOST**. Je vais être aussi très court. Je vais voter contre cette délibération. Pourquoi ? Nous sommes à moins de 7 000 euros sur 50 ans. Pour moi, c'est un cadeau. Donc, je m'interroge sur la logique de la déontologie ou d'un cadeau politique pour un groupe par rapport à un autre. Je m'interroge parce que finalement, normalement, on ne devrait pas travailler sur cette logique-là, de fixer pendant 50 ans un loyer. Donc, je questionne, mais en tout cas, telle qu'elle est en l'état, je vote contre. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance l'opération de vote.

Pardon, **Monsieur BOBET**.

M. BOBET : Pardon, je crois qu'il faut lire la délibération complètement **Monsieur Marc MORISSET**, ce n'est pas un loyer. Je vous rappelle qu'au bout de 50 ans nous récupérons l'ensemble de la surface et le bâtiment lui-même. Cela se passe de tout commentaire.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Vous pouvez voter.

Majorité

**Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BRU, Monsieur CHAUSSET, Monsieur COLES, Monsieur DUPRAT, Madame FERREIRA, Monsieur LAMARQUE**

Nous avons reçu deux questions de la part de **Monsieur Marc MORISSET**. La première portant sur les chemtrails, vous l'avez d'ailleurs évoqué précédemment dans le conseil. Donc, je vous propose de poser votre deuxième question à laquelle **Madame Béatrice DE FRANÇOIS** vous répondra. Nous l'avons tous reçue, elle porte sur les dangers des véhicules électriques dans les parkings souterrains.

Madame DE FRANÇOIS.

Mme DE FRANÇOIS : Merci **Madame la Présidente Christine BOST**. Il serait intéressant que **Monsieur Marc MORISSET** nous communique les sources fiables de ces informations d'explosion, s'il en existe. Ce que je peux vous dire c'est qu'aujourd'hui il y a deux tendances : une vers le renforcement des mesures de sécurité qui s'appliquent aux constructeurs automobiles. La deuxième chose, c'est que l'autre va vers la généralisation des sprinklages dans les parkings. Bien sûr, la Métropole respecte la réglementation en vigueur très contrôlée par le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) et nous n'avons pas la connaissance aujourd'hui d'alerte nationale à ce sujet.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Madame DE FRANÇOIS**. **Monsieur MORISSET**, nous avons tous eu connaissance de votre question.

M. MORISSET (hors micro) : Mon droit est de poser la question.

Mme la Présidente Christine BOST : J'ai fait un résumé de la question. Posez la question **Monsieur MORISSET**. **Madame DE FRANÇOIS** y a déjà répondu, mais posez votre question.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Mon droit est que les concitoyens sachent de quoi on parle. Ma question est précise. Je vais la lire, merci de l'avoir prise en compte. « De plus en plus de véhicules à batteries électriques explosent ou s'enflamment brusquement à travers le monde entier, comme je l'ai dit parfois dans cette instance. Les conséquences sont le souvent matérielles, néanmoins il est évident de comprendre pourquoi une compagnie maritime scandinave a interdit le transport de ce type de véhicules sur ses ferry après un important incendie causé à bord. Pensez-vous toujours avec votre inaction avérée, à ma connaissance, que la Métropole bordelaise est et sera épargnée par ces faits, et que les parkings souterrains ou pas en délégation de service public, sont et seront suffisamment sécurisés face à l'augmentation dangereuse du nombre de véhicules à batterie électrique sans engager votre responsabilité surtout en cas de drame humain. Donc, que comptez-vous faire Madame la Présidente Christine BOST et Messieurs et Mesdames les conseillers ? »

En attendant, ce que je voulais aussi préciser, c'est que ma question 1 était différente, puisque j'interpellais au niveau d'une nouvelle pétition concernant les parlementaires qui sont sollicités. Donc, j'espère que ma question 1 sera un petit peu mieux comprise la prochaine fois et sera lue réellement et sérieusement ici dans cet hémicycle. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET.

Je vous souhaite une belle inauguration du pont Simone Veil, et puis de belles vacances pour ceux qui en prennent.

Nous avons le déjeuner.

La séance est levée à 13 heures 20.

Le Secrétaire de séance

M. Alain GARNIER